



**DELIBERATION N° 22/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION**

**CHÌ APPROVA A REVISIONE DI U SCHEMA REGIONALE DI SVILUPPU
ECUNOMICU, D'INNUVAZIONE E D'INTERNAZIUNALIZZAZIONE**

SEANCE DU 1ER JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 juin 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Didier BICCHIERAY
M. Hervé VALDRIGHI à M. Romain COLONNA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Hyacinthe VANNI
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Romain COLONNA
M. Paul QUASTANA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI

M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

ETAIT ABSENTE : Mme

Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 4422-16,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la circulaire du 22 décembre 2015, NOR INT B1531125J,
- VU** la Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) en Corse,
- VU** la délibération n° 11/003 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2011 portant approbation de la Stratégie Régionale de l'Innovation pour la Corse,

- VU** la délibération n° 11/144 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 prenant acte de l'état des lieux et perspectives des mécanismes de financement de l'économie par la plateforme régionale Corse Financement,
- VU** la délibération n° 13/272 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2013 portant adoption du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et son annexe, le Schéma Régional Eolien (SRE),
- VU** la délibération n° 15/218 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 approuvant le programme opérationnel FEDER - FSE 2014-2020,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDUC,
- VU** la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie,
- VU** la délibération n° 15/281 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'innovation pour le secteur de l'action économique,
- VU** la délibération n° 16/022 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2016 portant sur l'élaboration du schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Corse en application des dispositions de la Loi Notre,
- VU** la délibération n° 16/100 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 approuvant les modalités d'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- VU** la délibération n° 16/236 AC de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à engager des discussions avec les services de l'Etat, les autres collectivités et les opérateurs économiques afin de convenir des conditions de mise en œuvre des dispositions législatives et des éventuels transferts de compétences dans le cadre du SRDE2I,
- VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse en date du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I),
- VU** l'arrêté n° R20-2017-03-29-001 en date du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,

- VU** la délibération n° 22/016 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 approuvant les modalités de révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2022-27 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du juin 2022,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Ont voté POUR (54) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (8) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse intitulé « Ecnunia 2030 : révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation », tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la mise à jour des orientations stratégiques contenue dans la version révisée du SRDE2I « Ecnunia 2030 » annexée à la présente délibération (composée d'un document principal et de 7 annexes) sans remettre en cause les dispositifs préexistants.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse, dans la continuité du précédent SRD2EI et avec les révisions apportées par Ecumunia 2030, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues par ledit document.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre tous les actes permettant de mettre en œuvre les termes de la stratégie Ecumunia 2030.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ECUNUMIA 2030 : REVISIONE DI U SCHEMA REGIONALE
DI SVILUPPU ECUNOMICU, D'INNUVAZIONE E
D'INTERNAZIONALIZZAZIONE**

**ECUNUMIA 2030 : RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ecunomia 2030 a une ambition : contribuer à construire l'économie de la Corse de demain.

L'exercice est difficile. Dans un monde globalisé dont la crise Covid a pourtant ébranlé les certitudes, face au défi du changement climatique, dans un contexte international et européen tourmenté par la guerre d'Ukraine, les économies sont soumises aujourd'hui à une répétition de chocs qui rend complexe l'exercice de la projection et de la construction.

La Corse, du fait de ses caractéristiques propres, n'a évidemment pas les moyens de peser sur les règles d'une économie globalisée.

Elle a en revanche la capacité d'influer sur sa trajectoire de développement et de modeler, dans un contexte politique plus favorable, les principaux paramètres d'un modèle économique à inventer.

Parler d'économie, c'est aussi poser l'équation d'une économie tournée vers les enjeux de compétitivité.

Une stratégie de compétitivité dont nous considérons qu'elle doit d'emblée incorporer les objectifs de cohésion sociale et territoriale et de valorisation des ressources culturelles, patrimoniales et linguistiques que compte la Corse.

Une stratégie qui doit être connectée à l'ensemble des politiques publiques de transition écologique et de développement durable.

Une stratégie qui peut enfin tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation : chaînes de valeur exponentielles d'import et d'export, accès simplifié à l'innovation et aux capitaux, ressources humaines diversifiées ...

Notre institution, de par les compétences qui sont les siennes, se trouve au cœur de cette construction, et des choix et arbitrages qu'elle implique.

Depuis la Loi NOTRe, la Collectivité de Corse est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique (Article L. 4251-12).

L'élaboration et l'adoption d'un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) qui fixe les orientations territoriales en organisant la « *complémentarité des actions menées par la Région, en matière d'aide aux entreprises, avec les actions menées par les collectivités territoriales et*

leurs groupements », sont prévues par l'article L. 4251-13 de la loi.

Le SRDE2I, ainsi institué, est un outil de pilotage des actions de développement économique, mis en œuvre de manière collective, afin d'impulser des modes de développement économique. Il est pensé comme le catalyseur d'une dynamique d'ensemble fondée sur les grands enjeux du territoire, pour proposer des réponses adaptées aux défis en matière de développement économique, de compétitivité, d'attractivité et d'innovation.

Il est souligné que ce document stratégique n'est pas seulement indicatif. En effet, les orientations du schéma sont opposables aux collectivités infrarégionales, suivant un rapport de compatibilité. L'article L. 4251-17 de la loi précise ainsi que « *les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation* » et que sa mise en œuvre peut faire l'objet de conventions entre la Collectivité de Corse et un ou plusieurs EPCI (Article L. 4251-18).

S'agissant de l'adoption du SRDE2I, la Loi NOTRe prévoit qu'elle soit opérée par l'Assemblée de Corse, dans l'année qui suit leur renouvellement.

Par délibération n° 16/293 AC en date du 14 décembre 2016, l'Assemblée de Corse a adopté le premier SRDE2I de Corse.

La révision du SRDE2I est quant à elle encadrée par deux articles de la Loi NOTRe, l'article L. 4251-19 qui prévoit que « *le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L. 4251-16* » et l'article L. 4251-20 de préciser que dans « *les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, le conseil régional peut délibérer sur le maintien en vigueur du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation* ».

Dans ce contexte, à la suite des élections territoriales de 2021, par délibération 22/016, l'Assemblée de Corse a adopté les modalités de révision du SRD2EI de 2016 et confié à l'Agence de Développement Economique de la Corse les missions de coordination, de suivi et d'évaluation des travaux de révision, en lien avec le Comité de pilotage en charge du suivi des travaux d'élaboration du Schéma.

Mariant l'obligation de révision du SRDE2I à l'actualisation des plans Salvezza et Rilanciu, l'objectif premier d'Ecunomia 2030 ([document complet en annexe](#)) vise à permettre à notre économie de s'organiser pour répondre à moyen terme aux grands défis globaux et particuliers auxquels la Corse est confrontée :

- Le défi climatique et écologique, majoré par son positionnement géographique au cœur de la Méditerranée et la fragilité d'un écosystème naturel par ailleurs exceptionnel
- Le défi que représente l'accroissement des inégalités, dans un contexte territorial de précarité galopante, de fracture territoriale béante entre littoral et montagne et de risque structurel de concentration oligopolistique

- Le défi démographique, la population augmentant en moyenne de 1 % par an, soit près de trois fois plus que sur le continent
- Le défi de la réduction des dépendances alimentaires, économiques et sociales.

Depuis un demi-siècle, différents modèles de développement applicables à la Corse se sont succédés. Leur relecture affiche souvent une alternance entre affirmation des exigences de prise en compte des spécificités de la Corse et, paradoxalement, déclinaison de banalités transposables dans chaque région de France.

Seule l'adoption du PADDUC par l'Assemblée de Corse, en octobre 2015, a apporté une rupture épistémologique dans la définition des objectifs de développement économique, pour la première fois réinscrits dans une trame politique, sociale et culturelle beaucoup plus conforme à la réalité des aspirations de notre île et de notre peuple.

L'idée d'un « *riacquistu economicu è suciale* », conceptualisée en décembre 2015 par la majorité territoriale nouvellement élue et le Conseil exécutif de Corse qui en était issu, s'est imposée dans le débat public et a inspiré les travaux d'élaboration du premier SRDEII.

Son adoption en 2016 a appelé, cinq ans plus tard, à la réalisation d'un bilan d'exécution au moyen de rapports d'activité de la Collectivité de Corse (depuis 2018) ainsi que ceux produits par les différents agences et offices concernés (ADEC, ATC, AUE, ODARC) et directions (Direction des dynamiques territoriales de la Collectivité de Corse notamment).

La réalisation de ce bilan permet d'ores et déjà de tirer deux grands enseignements utiles dans le cadre de la révision du SRDE2I :

- d'une part, la mise en œuvre de ce premier schéma a été fortement impactée par la crise du Covid ;
- d'autre part, l'absence d'articulation entre l'ensemble des politiques publiques conduites a généré un défaut de cohérence globale et d'efficacité opérationnelle ;

Aussi, le document qui est proposé a vocation à être avant tout un support beaucoup plus opérationnel, agile et pragmatique, au service de projets individuels ou collectifs portés par les acteurs du territoire.

A l'aube de la phase d'analyse du PADDUC et conformément aux attentes de la loi du 5 décembre 2011, l'objectif second d'Ecunomia 2030 vise également à constituer un socle de réflexion portant sur l'évolution de la stratégie de développement durable du territoire et de ses déclinaisons en matière économique, sociale, culturelle et touristique.

Ce socle de réflexion amène aujourd'hui à opérer des changements sensibles d'orientation.

En effet, dans toutes les économies du monde, et quelle que soient leurs échelles, la

crise COVID-19 a porté les décideurs à favoriser une meilleure place, y compris en la relocalisant, à une production locale de biens ou services.

Le déploiement efficace du SRDE2I reposera donc sur des méthodes d'allocation d'aides publiques déclenchées, non plus sur la seule complétude administrative des demandes d'aide, mais plus largement sur la pertinence de création, de reprise ou de développement de projets individuels ou collectifs de production.

De plus, cette stratégie est conçue pour s'adapter, dans le cas où le processus de discussion et de négociation à vocation historique avec l'Etat ouvrirait des perspectives institutionnelles novatrices, à la construction d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

Ce cadre permettrait non seulement de créer ou réorienter les ressources fiscales mais aussi et dans le cadre européen, d'élaborer et d'organiser un corpus réglementaire spécifique à la Corse.

Le document proposé à l'Assemblée de Corse est donc le fruit du travail de révision du SRDE2I, engagé selon la méthode et les règles de concertation prévues par l'exercice et validées par le Comité de Pilotage.

Ainsi, 5 mois de concertations, 8 séminaires thématiques en ligne, 4 séminaires territoriaux (Francardu, Figari, Vicu Lisula), une enquête publique sur le site internet de l'ADEC, des contributions spontanées, 3 réunions de COPIL, et 500 personnes associées ont permis à travers Ecumunia 2030 de réaliser une synthèse opérationnelle de tous les enjeux de révision du précédent SRDE2I, pour rendre la stratégie économique de la Corse plus lisible.

Ecumunia 2030 se décline ainsi en 31 fiches actions, elles-mêmes articulées autour de :

- 4 défis sociétaux :

- Défi sociétal n° 1. La relance sociale
- Défi sociétal n° 2. L'autonomie économique
- Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant
- Défi sociétal n° 4. L'égalité professionnelle femmes-hommes

- 9 axes thématiques :

- Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
- Axe thématique n° 2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale
- Axe thématique n° 3. Agir au service du développement économique dans les territoires
- Axe thématique n° 4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement
- Axe thématique n° 5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée
- Axe thématique n° 6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
- Axe thématique n° 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par

- la valorisation de la langue et de la culture corses
- Axe thématique n° 8. Valorisation de et par la langue corse
- Axe thématique n° 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique

Chacune des fiches répond à un objectif clair et définit les parties prenantes ayant la responsabilité d'apporter une réponse, les livrables attendus, les synergies existantes avec d'autres politiques ou stratégies, les possibles sources de financement et un calendrier de réalisation indicatif.

De cette manière, Ecnunia 2030 devient la feuille de route des acteurs concernés par les questions économiques et fera l'objet de bilans annuels, en plus d'un point d'étape à mi-mandature et en fin de mandature actuelle.

Ecnunia 2030 est donc bien plus qu'un document à portée administrative, c'est une ambition qui doit accompagner l'ensemble des acteurs à compétence économique dans la structuration d'un nouveau modèle qui privilégie, dans le cadre d'une relance post-covid, la production locale, l'efficacité de l'action publique en matière économique, la territorialisation des interventions et la priorité donnée aux démarches de transition sociale, écologique et numérique.

Aussi, si les principes du *Riacquistu Ecnunicu è Suciale* du premier SRDE2I continuent d'inspirer la stratégie économique, celle-ci, dans un souci renforcé de bâtir un modèle de développement durable et équilibré pour les Corses, organise les synergies avec le PADDUC et intègre les exigences de relance économique et sociale, tout en s'adossant à une architecture simplifiée et condensée.

Avec Ecnunia 2030, c'est une vision concrète et pragmatique de l'action économique, un cap ambitieux mais réaliste qui est proposé, continuant de reposer par ailleurs sur les principes, les valeurs et les objectifs de l'action du Conseil exécutif de Corse initiée depuis décembre 2015, et validée par les urnes en 2015, 2017 et 2021.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver la mise à jour des orientations stratégiques contenues dans la version révisée du SRDE2I « Ecnunia 2030 » annexé au présent rapport (composé d'un document principal et de 7 annexes) sans remettre en cause les dispositifs préexistants ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse, dans la continuité du précédent SRD2EI et avec les révisions apportées par Ecnunia 2030, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues par ledit document ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre tous les actes permettant de mettre en œuvre les termes de la stratégie Ecnunia 2030.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ECUNUMIA 2030

Ambizione ecunomica pè a Corsica di dumane

Revisione di u schema regiunale di sviluppu ecunomicu di a Corsica

SOMMAIRE

1	Ecunomia 2030: les fondements stratégiques.....	5
1.1.	Une évolution conjoncturelle contrainte.....	5
1.2.	La nécessité de construire une stratégie ambitieuse	16
1.3.	Le cadre de révision.....	18
2	Les défis à relever.....	24
2.1.	Le défi de la relance sociale.....	24
2.2.	Le défi de l'autonomie économique.....	27
2.3.	Le défi des multiples transitions par l'innovation.....	28
2.4.	Le défi de l'égalité professionnelle femmes-hommes	44
3	Les axes thématiques d'accompagnement	46
3.1.	S'inscrire durablement dans une économie de production	46
3.1.1	Encourager et/ou accompagner les démarches collectives de filière.....	46
3.1.2	Capitaliser sur le potentiel productif.....	49
3.1.3	Soutenir l'économie de proximité	61
3.2.	Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale.....	63
3.3.	Déployer les leviers d'action économique	70
3.3.1	Action économique dans les territoires	70
3.3.2	Financement aux entreprises	74
3.3.3	Coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement.....	77
3.3.4	Foncier et immobilier économique.....	85
3.3.5	Valorisation de la langue et de la culture corses	87
4	La gouvernance du SRDE2I et action publique.....	90
4.1.	La coordination de l'action publique.....	90
4.2.	Le pilotage et le suivi.....	92
5	Conclusion.....	94
6	Annexes.....	95

1 Ecunomia 2030 : les fondements stratégiques

Dans le prolongement de la feuille de route proposée dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), et présentée supra, cette 1^{ère} partie du document aura vocation à décrire plus précisément la stratégie souhaitée et qui guidera l'action économique publique à l'horizon 2030, pour relancer et soutenir la transformation du modèle économique corse.

Au préalable, quelques indicateurs de cadrage sont proposés à des fins d'éclairage sur les enjeux.

1.1. Une évolution conjoncturelle contrainte

a) Un contexte économique national et international complexe

La conjonction inédite dans l'histoire récente de deux chocs exogènes majeurs, la pandémie mondiale de COVID-19 et l'invasion récente de l'Ukraine par la Russie, rend le contexte économique particulièrement complexe. Le spectre d'une situation de faible croissance et de forte inflation typique de la période des chocs pétroliers des années 1970 apparaît, avec toutefois une différence notable, une dette publique beaucoup plus importante qu'à l'époque dans les pays les plus riches. Revenons sur la situation économique mondiale, européenne, française et corse.

i. Une situation mondiale inédite

Après un fort rebond en 2021, l'économie mondiale entre dans une phase de ralentissement prononcé. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir sensiblement, les économies avancées devraient voir leur taux de croissance fléchir de 5 % en 2021 à 3,8 % en 2022 et 2,3 % en 2023.

En même temps, la montée de l'inflation qui frappe durement les travailleurs à faible revenu, entrave les mesures de politique monétaire. Afin de contenir les pressions inflationnistes, de nombreux pays procèdent au retrait de leurs mesures de soutien à la relance alors même que la reprise est encore loin d'être acquise.

De plus, la pandémie a creusé les inégalités de revenu, inversant en partie les progrès obtenus depuis deux décennies. Elle a également exacerbé les inégalités dans de nombreux autres domaines touchant au développement humain, et notamment en matière d'accès à l'éducation et aux soins de santé, et de pertes d'emploi et de revenu, les femmes et les travailleurs peu qualifiés et informels ayant été plus durement touchés. Cette montée des inégalités pourrait laisser des séquelles durables : les pertes de capital humain causées par les perturbations dans l'éducation notamment, peuvent se répercuter sur plusieurs générations.

Enfin, le dernier rapport du GIEC montre que c'est tout l'édifice des finances publiques qui peut se trouver dans une impasse si nous ne parvenons pas à modifier notre modèle de développement. Les ressources publiques ne suffiront pas à pallier les catastrophes qui se succèdent et se multiplient avec une force et une intensité croissante.

ii. Une situation européenne fragile

Concernant le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro, la Banque Centrale Européenne affiche un scénario central présentant une reprise contrariée par l'inflation. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux de croissance s'est cependant maintenu en forte hausse sur un an : + 5,2 % pour l'Union Européenne par rapport au premier trimestre 2021. Néanmoins, l'inflation y atteint un nouveau record sur un an en mars, à 7,5 %.

Si la Commission Européenne entrevoit déjà des perspectives de sortie de crise, elle relève cependant des fragilités persistantes (forte dépendance de l'extérieur notamment de la Chine) des économies nationales et de l'économie européenne ; ce qui nécessite une réflexion sur la relocalisation d'activités réalisées en dehors du territoire de l'Union notamment dans des domaines stratégiques (numérique, santé, énergie verte...).

Du côté des entreprises, le ralentissement est durable si l'on prend en compte le niveau des investissements : après une baisse de près de 20 % dans l'union européenne au premier semestre 2020, la Banque Européenne d'Investissement estime que les entreprises européennes pourraient les réduire sur les cinq prochaines années de 30 à 50 %, en raison des difficultés de financement, et cela sans compter les évidentes incertitudes fragilisant les anticipations.

Les conséquences sur leur compétitivité et leur viabilité pourraient être sévères et menacer le dynamisme de notre économie. En effet, en raison de la baisse des investissements et de la décroissance parallèle de la R&D, les entreprises risquent d'être moins innovantes et d'utiliser des technologies moins efficaces.

Ainsi, alors que la décarbonation des activités reste un enjeu majeur et une condition de l'essor de nouveaux champs d'activités, 79 % des entreprises européennes prévoient de retarder leurs investissements en faveur du climat à cause de la pandémie.

iii. Une situation française dégradée

L'évolution de l'économie Française est entourée d'une forte incertitude.

En premier lieu, le vif renchérissement des matières premières et énergétiques amplifie la dynamique amorcée en 2021. Ces hausses de prix pèsent à la fois sur les coûts de production des entreprises, mais aussi sur les dépenses des ménages. En outre, la fermeture du marché russe, les difficultés d'approvisionnement depuis l'Ukraine et la désorganisation des chaînes de valeur mondiales exacerbent les contraintes d'offre, déjà très fortes dans l'industrie et la construction, et perturbent les échanges de biens et services. Le tourisme international, déjà affecté par l'épidémie, pourrait voir sa reprise entravée.

Plus largement, le climat de tension et d'incertitude peut entraîner une dégradation de la confiance des agents économiques, entreprises comme ménages.

De plus, la mise en place d'une digue, le « quoi qu'il en coûte », a été rendue possible par des efforts budgétaires sans précédent et s'il est des domaines où l'on peine à voir la différence avec l'avant, en matière de finances publiques, la France est bel et bien passée dans le monde d'après. En 2021, la dette publique (qui additionne celle de l'Etat, des administrations de Sécurité sociale et des collectivités) a explosé à 115,7 % du PIB, soit 2650,1 milliards d'euros.

L'ampleur de l'effort budgétaire qui a été nécessaire pour protéger les entreprises et les citoyens européens des conséquences de la pandémie, nécessitera un recours plus poussé à la flexibilité offerte par le pacte de stabilité et de croissance : des efforts devront être fournis par les Etats (et donc les collectivités infra-étatiques) pour proposer un plan progressif de retour à la normale.

Ainsi se trouve évidemment posée la question de la soutenabilité de la dette et par voie de conséquence, les arbitrages financiers difficiles auxquels vont devoir faire face les collectivités et territoires dépendants des Etats (collectivités territoriales pour la France).

iv. Une situation corse risquée

L'activité en Corse, déjà pénalisée par des difficultés de recrutement et d'approvisionnement, commence à pâtir d'un regain d'incertitude dû au conflit en Ukraine. Selon la Banque de France, cette tendance reste plus marquée au niveau régional que national.

L'activité de ce début d'année 2022 s'inscrit en très léger repli dans l'industrie et évolue peu dans le bâtiment. L'amélioration s'est poursuivie dans les services marchands, notamment les services aux particuliers (hébergement, restauration, location).

Après avoir retrouvé son niveau d'avant crise durant le troisième trimestre 2021, plus tôt que la moyenne européenne, le PIB reste en croissance plus modérée du fait de l'environnement international. La croissance du PIB pour le 1^{er} trimestre 2022 s'établirait autour de ¼ de point par rapport au trimestre précédent.

Malgré une baisse du chômage et une saison touristique qui s'annonce favorablement, les entreprises corses restent menacées par le poids des dettes sociales fiscales et bancaires notamment celles créées avec un recours au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui a affiché une intensité de mobilisation deux fois plus importante que celle constatée au niveau national.

En synthèse, la concomitance de l'incertitude qui pèse sur la production et le commerce mondial, de l'indispensable décarbonation des activités productives, de la raréfaction annoncée des ressources publiques, et de la faiblesse du tissu productif corse, nous conduisent à privilégier une économie locale plus productive, notamment en concentrant l'aide publique au développement sur les activités qui créent de la richesse sur le territoire.

b) Une économie corse structurellement fragile

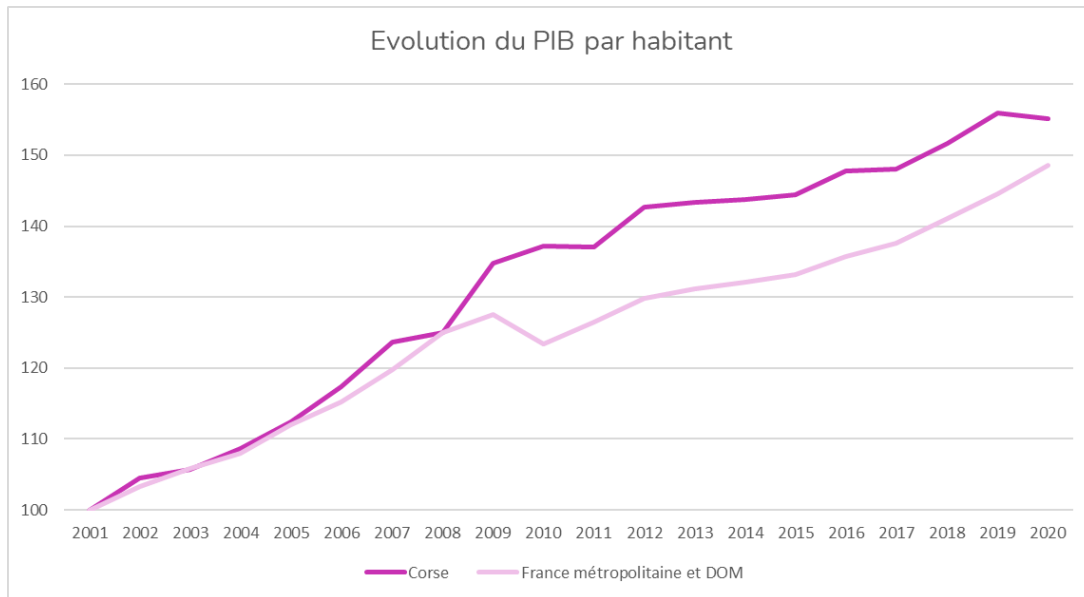
Les caractéristiques du modèle de développement actuel, stable depuis le début des années 2000, ont pu contribuer à créer des difficultés économiques et sociales profondes, structurelles, qui rappellent la nécessité de redéfinir les conditions d'un modèle plus soutenable, plus respectueux des divers équilibres (économiques et sociaux, mais aussi territoriaux, environnementaux).

i. Un bref rappel des spécificités du modèle économique

D'après les dernières données disponibles auprès de l'INSEE, **au cours des 20 dernières années, la situation économique de la Corse paraît dynamique**, avec un PIB par tête (richesse produite par habitant) en hausse de 44 % entre 2000 et 2020. Le graphique ci-dessous témoigne de la dynamique de rattrapage dont a bénéficié l'économie Corse par rapport au reste de la France depuis le début des années 2000 (indice d'évolution avec l'année 2000 comme année de référence¹).

Toutefois, **cette dynamique a été ralentie par les effets de la pandémie de la COVID-19** intervenue en mars 2020 (illustrée ici par la baisse du PIB par habitant de 7 % entre 2019 et 2020).

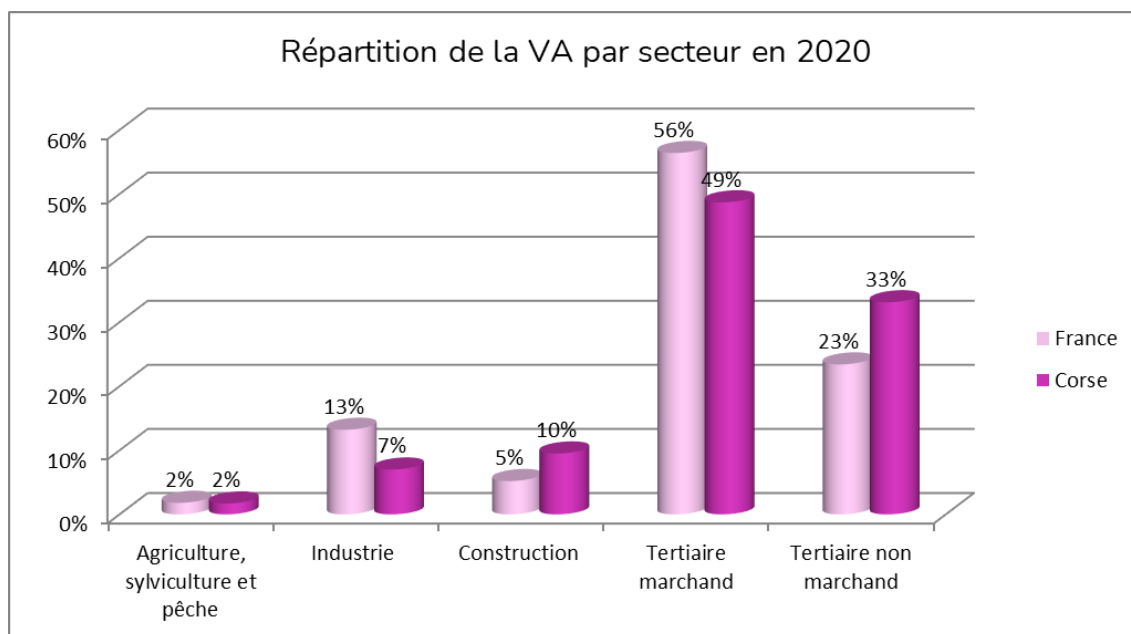
¹ Source : données INSEE



A l'heure actuelle, le **PIB par habitant insulaire, estimé à 25 571 euros en 2020 contre environ 34 000 €² en moyenne nationale, reste le plus faible des régions de France métropolitaine.** Rappelons toutefois que la moyenne française masque une forte disparité économique entre la très riche Île de France (plus de 56 000 €) et une France des régions dont le PIB par habitant ne dépasse pas les 33 000 €.

En outre, ces tendances ne doivent pas occulter quelques spécificités du modèle de développement, à l'instar de :

- La prédominance d'un modèle basé sur une économie présentielle (au détriment d'une économie plus productive) marquée par le rôle joué par le secteur public dans la création de richesses (33 % de la valeur ajoutée en 2020), comme en témoigne le graphique infra :



² <https://www.insee.fr/fr/accueil>

- Une dépendance à l'égard de l'extérieur tant pour les biens que pour les services avec une balance commerciale fortement déficitaire. Une estimation de la balance des paiements de la Corse avait été proposée en 2003 par Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis et M. Charles Vellutini dans un article académique. Ils mettaient en lumière le constat suivant : les produits importés représentaient une part très importante - environ 75 % - des produits consommés, la production locale assurant le reliquat de 25 % ;
- Les surcoûts liés à l'insularité et aux défaillances de marché qui rendent impérieuse la nécessité de porter l'effort sur une économie de production, en soutenant notamment les filières clefs et émergentes avec un potentiel important. Une étude réalisée par Goodwill-management pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse avait estimé le surcoût pour les entreprises corses de l'ordre de 9 % du chiffre d'affaires par an en 2018³.

En particulier, la Corse se distingue du reste de la France par sa dépendance forte aux flux touristiques : plus précisément, les dépenses de consommation touristique étaient estimées à 3 180 millions d'euros en 2018, d'après des données Gecodia⁴, soit 33 % du PIB contre 7,4 % en France. Une dernière étude plus récente de l'INSEE⁵ parue en décembre 2021, estime que la consommation touristique représenterait 39 % du PIB insulaire.

Le secteur de la construction s'impose alors comme le 2^{ème} pilier de l'économie corse (avec 10 % de la valeur ajoutée, données INSEE). Cette configuration productive contribue à atrophier les activités industrielles (7 % de la valeur ajoutée) et l'agriculture, sylviculture et la pêche (2 %) malgré le potentiel autour des productions agricoles, qui participera à la richesse de l'identité territoriale par ailleurs.

Enfin, on rappellera que le tissu économique se compose en très grande majorité de très petites entreprises (87 % des établissements actifs employeurs ont moins de 10 salariés fin 2019⁶), moins aptes à résister aux chocs de la demande.

ii. Des difficultés sociales profondes

Au 1^{er} trimestre 2022, la Corse compte 19 320 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (pour les catégories A, B et C), soit - 8 % par rapport à l'année précédente, une évolution donc a priori favorable témoignant du contexte de reprise alors engagé à l'échelle nationale et mondiale. Toutefois, on retiendra que **la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée reste non négligeable** (31 % des demandeurs d'emploi de fin de mois de catégories A, B et C).

Par ailleurs, certains publics semblent davantage touchés par le chômage, à l'instar :

- Des femmes (leur taux de chômage en Corse était estimé à 8.8% contre 8 % au total en 2020⁷) ;
- Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) avec un taux de chômage estimé à 21,4 % en 2020 contre 20,2 % en moyenne en France (hors Mayotte).

En outre, le rôle prépondérant des activités touristiques dans le modèle de développement aura pour incidence notamment de créer une forte saisonnalité de l'emploi : ainsi, une étude de l'INSEE de 2015 estime qu'1 emploi sur 10 relève du tourisme, contre 4 % en moyenne en France. Cette étude révélera également que le rapport du nombre d'emplois touristiques entre le mois le plus faible (c'est-à-dire le

³ Goodwill management, Impact de l'insularité en Corse sur la performance économique des entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, juin 2019, 29 pages

⁴ GECODIA, Situation économique de la Corse à fin 2020, note de synthèse, 17 pages

⁵ Source : INSEE, INSEE Analyses Corse, n°35, décembre 2021, 4 pages

⁶ Source : données INSEE

⁷ Source : ibidem

mois de janvier) et le mois le plus élevé (c'est-à-dire août) est estimé à **3.6 en Corse contre 1.8 en moyenne pour la France métropolitaine. Or, ces emplois saisonniers sont souvent des facteurs aggravant de précarité.**

A ce sujet, **la Corse présente un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France** (18,5 % en 2018 contre 14,8 %), et ce alors même que le coût de la vie y est élevé : une étude de l'INSEE de 2015 avait mis en exergue un écart de prix de 3,6 % entre la Corse et la France de province, voire 8,7 % pour les produits alimentaires. A titre de complément, si l'on s'intéresse au taux de précarité par âge, **les jeunes (moins de 30 ans) semblent particulièrement affectés (taux de pauvreté : 23 % en 2018).**

Cette tendance défavorable fait craindre alors un renforcement voire une aggravation des cas de pauvreté dans le contexte actuel fortement inflationniste.

Ces constats témoignent en filigrane de la nécessité de renforcer notre appareil de production locale. La création de richesses sur le territoire apparaît alors incontournable afin notamment d'améliorer le pouvoir d'achat des résidents corses.

Outre la problématique de la pauvreté qui se pose sur notre territoire, les inégalités y sont également criantes : le rapport interdécile estimé à 3,6⁸ en Corse en 2018 reste le plus élevé de France juste après la région PACA. **Ces inégalités s'observent à l'échelle infra-territoriale : près de la moitié (47 %) des très hauts revenus se concentre dans les 3 pôles urbains de l'île (Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio) en 2017**, qui représentent alors 36 % des résidents fiscaux⁹.

Enfin, même si des améliorations sont perceptibles en matière d'inégalités professionnelles femmes-hommes, durant la période 1999-2018 d'après les données disponibles auprès de l'INSEE, des écarts persistent. A titre d'exemple :

- L'écart en matière de taux d'activité entre les femmes et les hommes s'élève dans l'île à - 11,5 % contre - 6,7 % en France (hors Mayotte) ;
- L'écart femmes-hommes en termes de salaire net annuel moyen (en équivalent temps plein) y est également notable (- 12,5 % en 2019).

iii. Un bref rappel des effets de la COVID-19 sur la Corse

Dans son bilan économique 2020 pour la Corse, l'INSEE rappelle que d'un point de vue global, la Corse est la région française la plus lourdement affectée par la pandémie de COVID-19 et les confinements qui en ont découlé.

Le nombre d'heures de travail rémunérées en Corse a reculé en Corse de 17 % entre 2019 et 2020, deux fois plus que la moyenne nationale (- 9,4 %). Globalement, le chiffre d'affaires des entreprises corse a reculé en 2020 de plus de 10 % des suites de la pandémie. Ce recul est notamment lié à la fragilisation des activités de tourisme, de services et de la construction.

Cette dernière pâtit notamment d'une forte diminution des mises en chantier de nouveaux logements, les autorisations de construction de logements neufs ayant diminué de 35 % entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, l'activité touristique est marquée par un recul de 46 % des nuitées hôtelières en 2020. Ainsi, au pic saisonnier, l'activité est en retrait de 10 % comparativement à 2019.

Du point de vue macroéconomique, la production corse recule de 12,5% sur les trois premiers trimestres de 2020 contre 6,4 % au niveau de la France dans son ensemble.

⁸ Source : données INSEE

⁹ INSEE, INSEE Flash Corse n°50, mai 2020, 2 pages

En outre, les entreprises corses ont été particulièrement touchées par les confinements successifs notamment en raison de la prépondérance des activités présentielle mais également du fait de leur difficulté à s'adapter rapidement à la pratique du télétravail et du *click and collect*. Dans une étude menée pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse en 2020, en plein cœur de la crise sanitaire, le cabinet Ernst et Young met en exergue la demande des entreprises corses en matière d'accompagnement à la numérisation pour pouvoir traverser les turbulences économiques.

Si les plans de soutien public ont permis de maintenir à flot la plupart des entreprises de l'île, la crise sanitaire a souligné encore davantage les faiblesses structurelles du modèle économique de la Corse.

c) Focus sur le bilan d'un 1^{er} SRDE2I contrarié

Dans le cadre du suivi du SRDE2I, et dans l'optique de sa révision, l'ADEC a réalisé en interne, un bilan des mesures du schéma. Il s'agit bien d'un bilan et non d'une évaluation faute d'indicateurs d'objectifs et de résultats mentionnés au sein du SRDE2I tel qu'adopté initialement par l'Assemblée de Corse. Ce point d'ailleurs a été rectifié dans le cadre du présent document, avec mention d'indicateurs de suivi pour chaque fiche action proposée.

La méthode retenue pour ce bilan réalisé en interne a consisté à lister, de manière exhaustive, toutes les orientations de mise en œuvre contenues dans le SRDE2I et de collationner les réalisations au moyen de rapports d'activité de la Collectivité de Corse (depuis 2018) ainsi que ceux produits par les différents agences et offices concernés (ADEC, ATC, AUE, ODARC) et directions (Direction des dynamiques territoriales de la CdC notamment).

Ce bilan complet d'exécution des mesures contenues dans le SRDE2I vient se substituer à la démarche d'évaluation à mi-parcours, entamée fin 2019 par la Collectivité de Corse, et qui n'a pu être portée à son terme en raison de la crise COVID-19, ayant bouleversé les priorités politiques en matière économique.

Pour autant, la réalisation de ce bilan permet d'ores et déjà de tirer quelques enseignements utiles dans le cadre de la révision du SRDE2I.

Si les points ci-dessous proposent des exemples plus détaillés de réalisations ou de non-réalisations pour chacun des 9 axes thématiques, on peut d'ores et déjà retenir deux grands enseignements :

- La mise en œuvre de ce 1^{er} SRDE2I a été fortement contrariée par la crise de la COVID-19 qui a mobilisé l'action publique sur l'élaboration et la mise en place de plans d'actions pour faire face à l'urgence économique et sociale, au premier rang desquels le plan Salvezza ;
- Dans la mise en œuvre à proprement parler, **la principale difficulté rencontrée et ce de manière transversale, porte sur la gouvernance et le pilotage du SRDE2I, et y compris dans la mise en œuvre de politiques publiques thématiques** conduites (en matière d'innovation par exemple, ...).

Les points ci-dessous proposent quelques exemples non exhaustifs de la mise en œuvre du SRDE2I sur la période 2017-2021 :

Action économique dans les territoires

- Un niveau de contractualisation dans les territoires insuffisant, malgré une convention-cadre de partenariat signée avec les consulaires en 2017
- Des équipements et des projets structurants conduits au plan touristique, et notamment au bénéfice d'un tourisme durable
- Des mesures phares pour l'équité des espaces ruraux et de montagne: statut ile-montagne, schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne 2017-2023... même si des marges de progression pour des mesures spécifiques aux zones de montagne sont identifiées

Financement des entreprises

- Une politique d'ingénierie financière de l'ADEC réaffirmée, notamment au travers de la plateforme FIN'IMPRESSE
- Des actions insuffisantes en matière d'animation et de coordination de l'éco-système financier
- Création du dispositif ALZA de capital amorçage

Innovation

- Coordination entre acteurs de l'innovation rendue complexe en raison d'un grand nombre d'acteurs et de carences en matière de pilotage et de gouvernance
- Soutien au Pôle de compétitivité CAPENERGIES
- Refonte des aides pour la RDI au bénéfice du Pattu Innuvazione, fonds d'amorçage jeunes pousses ...
- Positionnement d'INIZIA comme centre de ressources de qualification des projets
- Une territorialisation de la thématique de l'innovation encore insuffisante: convention avec les ADEC/INIZIA/EPCI, non mise en place du démonstrateur Smart Paese...
- Déploiement de la stratégie Smart Isula
- Appel à projet pour une expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

Foncier, immobilier économique et économie de proximité

- Difficulté de mise en oeuvre du dispositif PREZA
- Une consommation insuffisante du dispositif PROSSIMA, qui rend impérieuse la nécessité de simplifier les procédures

Eco-systèmes productifs

- Des actions menées en matière d'animation et de structuration des filières par l'ADEC, mais absence de convention tripartite ADEC/consulaires/EPCI
- Révision des régimes d'aides aux entreprises (vers une simplification): Impresa Si...
- Bon nombre de réalisations au bénéfice de la construction / économie verte et énergie: PTAEC, PPI 2017-2026, Small Business Act, déploiement du programme ORELI, SRCAE, PPE...
- Mise en place d'un éco-système numérique du tourisme : SITTCO
- Feuille de route de relance du tourisme en 2020 : mesures phares pour un total de plus de 21 millions d'euros
- Partenariat ADEME-ATC pour la mise en place d'éco-labels
- Accompagnement à l'extension de la capacité hôtelière : plus de 6M d'euros en 2020
- Dispositif d'aides aux agriculteurs renouvelé et simplifié
- Mise en oeuvre de mesures "projets groupés" pour favoriser la structuration et le niveau d'équipement des exploitations agricoles
- Délibération pour la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime sous la forme d'une SEMOP

Coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement

- Dans le cadre de la programmation 2014-2020, près de 600 projets dont 107 avec partenariat corse
- Près de 28 M d'euros de FEDER ont été mobilisés au service du développement de la Corse
- Création d'une mission internationalisation à l'ADEC
- Création en 2019 d'une TEAM Corse Export
- Révision du dispositif Cors'Export et évolution vers le Pattu ImpresaMundu
- Nouveau conventionnement avec l'agence nationale Business France

Economie Sociale et Solidaire, insertion et emplois

- Refonte du soutien à l'ESS en 2017 et adaptation des aides au dispositif Cors'éco Solidaire 2
- En décembre 2019, transfert du pilotage de la politique de l'ESS à la Collectivité de Corse
- En décembre 2019, mise en oeuvre d'un pilotage et d'une gouvernance de l'ESS, d'une organisation transversale et d'une méthode de co-construction de la stratégie territoriale de l'ESS

Lingua è cultura

- Création et déploiement d'un appel territorial à projets permanent axé sur la communication bilingue des entreprises
- Plusieurs des actions programmées n'ont pas fait l'objet de communication en vue de leur mise en œuvre opérationnelle et/ou restent en instance à l'instar de l'installation du comité technique du pôle d'excellence territorial "Impresa Bislingua" ou de la mesure SVEGLIU 1 : Cellule de traduction encadrée

Gouvernance et action publique

- Montée en puissance de l'observation socio-économique et touristique
- Absence d'un cadre budgétaire global
- Difficultés de pilotage et de gouvernance du SRDE2I
- Absence de transversalité entre agences et offices de la CdC
- Mise en place de mesures relatives à la transparence et au contrôle des aides publiques économiques

Ainsi, il ressort des premiers éléments recueillis dans l'établissement de ce bilan quelques lignes-force dont il sera utile de tenir compte lors de l'actualisation du SRDE2I, notamment :

- La politique d'innovation doit être unifiée et mieux coordonnée entre tous les acteurs publics et privés ainsi qu'avec les différentes structures et institutions intervenant dans le secteur ;
- **La territorialisation des politiques publiques, notamment en impliquant davantage les EPCI, doit constituer une priorité** pour assurer à la fois une plus grande diffusion des actions de la Collectivité et offrir une meilleure lisibilité des opportunités offertes aux entreprises et acteurs de terrain ;
- Si la réforme des aides économiques a manifestement constitué une première étape dans la simplification des dispositifs de soutien, il convient d'engager une nouvelle phase visant à privilégier les appels à projets et à renforcer l'ingénierie financière ;
- La structuration des filières, si elle a été conduite de manière efficace, doit être amplifiée en privilégiant les actions collectives de filière et les actions collectives territorialisées ;
- Le pilotage doit être centralisé.

1.2. La nécessité de construire une stratégie ambitieuse

L'urgence économique et sociale mise en lumière au travers de ces quelques indicateurs de cadrage, réaffirme un certain nombre d'enjeux ou défis identifiés dans la feuille de route présentée en préambule du rapport, dans la continuité *di u riacquistu economicu è suciale*, engagé lors du 1^{er} SRDE2I adopté le 14 décembre 2016.

Cette urgence économique et sociale appelle à définir et mettre en place les conditions d'un modèle de développement ambitieux, plus innovant, plus durable, qui rebasculera les équilibres, et contribuera à réduire les inégalités.

Ainsi, plus des trois quarts des entreprises interrogées dans le cadre d'une étude réalisée par Ernst & Young pour le compte de la CCI de Corse¹⁰, en mai 2020, relative aux effets de la COVID-19 « appellent à transformer le modèle économique corse ».

Aussi, le 1^{er} défi que l'on se doit de poursuivre dans le cadre de la révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation est celui de **la relance, y compris sociale (défi sociétal n° 1)**. Elle est la seule à pouvoir répondre au contexte de crise actuel, à pouvoir sauvegarder l'emploi et préparer la société corse de demain.

Cette relance doit se fonder sur **le potentiel de l'appareil de production locale**, afin de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, et accroître le niveau de création de richesses produites dans l'île. Cette stratégie réclamera un engagement fort de l'action publique économique pour :

- Soutenir les filières « clefs » de production de biens et services dans leur projet de développement : on retrouve ici le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, le secteur de la construction, le secteur du tourisme et les services, le secteur du transport et de la logistique. Si la plupart de ces filières sont jugées « incontournables » du fait de leur poids économique au sein du modèle de développement actuel, d'autres, à l'instar du secteur agricole et des industries agro-alimentaires méritent un accompagnement renforcé car elles joueront un rôle « clef » pour limiter les dépendances extérieures (notamment en matière d'autonomie alimentaire), et améliorer notre capacité à résister aux multiples chocs dans une économie mondialisée ;

¹⁰ CCI de Corse, contribution à l'élaboration du plan de redémarrage économique corse, juillet 2020, 102 pages

- Accompagner la structuration et/ou l'essor de filières émergentes ou dites « d'avenir » et jugées à haut potentiel : on retrouve ici l'économie de la mer, la forêt et sylviculture, l'aéronautique, les industries culturelles et créatives entre autres ;
- Préserver l'économie de proximité, en particulier en milieu rural qui contribuera à favoriser l'habitabilité de nos territoires, et à une cohésion territoriale plus grande ; tout comme, un meilleur équilibre de l'appareil commercial entre centre et périphérie devra être recherché au sein des pôles urbains.

Plusieurs leviers seront alors mobilisés en matière d'action économique parmi lesquels :

- La nécessité de déployer une action économique au plus près des territoires par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs publics référents, et par la recherche systématique de la complémentarité des actions. En particulier, la performance de l'action publique se fondera sur la territorialisation des démarches (synergie, proximité, ingénierie...), des projets et des outils, y compris sur le volet financement. Par ailleurs, un des principaux objectifs poursuivis ici visera la simplification et la lisibilité des parcours d'accompagnement, en matière d'aides aux entreprises notamment, et des process plus globalement ;
- La mobilisation d'un écosystème financier efficient et modernisé en appui aux projets de territoire et de filière (avec le passage d'une logique d'aides à une logique de projet) ;
- La capacité à s'intégrer pleinement dans une économie mondialisée, en renforçant la compétitivité de l'appareil de production, en améliorant la coordination entre acteurs engagés dans des démarches de coopération, en participant à l'ouverture et au rayonnement de la Corse à l'international (en capitalisant notamment sur ses nombreux atouts : savoir-faire productifs et donc soutien à l'export, mais aussi valorisation de la langue et de la culture corses...).

Par ailleurs, la transformation souhaitée pour notre modèle de développement s'appuiera également sur les opportunités offertes par **l'économie sociale et solidaire** pour renforcer les liens, favoriser l'inclusion dans notre société, et plus globalement, contribuer à une meilleure cohésion sociale. Un des enjeux poursuivis ici consistera à accompagner l'efficacité de ce secteur en Corse, notamment en matière d'organisation et de professionnalisation.

Le cadre de l'ambition posé, il nous appartient d'inscrire ce projet de développement à long terme pour s'assurer qu'il servira une stratégie de croissance durable. De manière transversale, trois autres défis s'imposent alors à nous :

- **La nécessité d'accompagner les processus de transition déjà engagés sur le territoire (défi sociétal n° 3) pour s'affranchir des contraintes de l'insularité et face aux enjeux environnementaux criants.** Il s'agira donc de poursuivre les mutations engagées sur le volet numérique, énergétique, écologique, en s'appuyant notamment sur les capacités d'innovation de notre territoire. En outre, eu égard au contexte actuel et aux inégalités nombreuses au sein du territoire, un effort singulier devra être consenti au bénéfice de l'innovation sociale, notamment en matière d'**égalité professionnelle femmes-hommes (défi sociétal n° 4)** ;
- Enfin, pour engager l'économie corse dans une stratégie de croissance durable, **l'autonomie économique devra être recherchée (défi sociétal n° 2)** au travers du levier fiscal et des autres ressources à identifier.

Le projet stratégique semble ambitieux mais à la hauteur des contraintes et des risques qui pèsent sur notre économie. Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, seule une

coordination et une mutualisation de l'action publique économique pourront garantir l'atteinte d'un tel projet.

1.3. Le cadre de révision

- a) Le cadre légal de révision
 - i. Le SRDE2I, un document cadre prescriptif

Depuis la Loi NOTRe, la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique (Article L. 4251-12).

L'élaboration et l'adoption d'un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) qui fixe les orientations territoriales en organisant la « complémentarité des actions menées par la Région, en matière d'aide aux entreprises, avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements », sont prévues par l'article L. 4251-13 de la loi.

Le SRDE2I, ainsi institué, est un outil de pilotage des actions de développement économique, mis en œuvre de manière collective, afin d'impulser des modes de développement économique. Il est pensé comme le catalyseur d'une dynamique d'ensemble fondée sur les grands enjeux du territoire, pour proposer des réponses adaptées aux défis en matière de développement économique, de compétitivité, d'attractivité et d'innovation.

Il est souligné que ce document stratégique n'est pas seulement indicatif. En effet, les orientations du schéma sont opposables aux collectivités infrarégionales, suivant un rapport de compatibilité. L'article L. 4251-17 de la Loi précise ainsi que « **les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** » et que sa mise en œuvre peut faire l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs EPCI (Article L. 4251-18).

S'agissant de l'adoption du SRDE2I, la Loi NOTRe prévoit qu'elle soit opérée par l'Assemblée de Corse dans l'année qui suit leur renouvellement, le projet de SRDE2I devant être approuvé in fine par arrêté du préfet de Corse.

Par délibération n° 16/293 AC en date du 14 décembre 2016, l'Assemblée de Corse a donc adopté le SRDE2I de Corse.

- ii. Une révision obligatoire en cohérence avec la révision du PADDUC et le plan Rilanciu/Salvezza

Concernant la révision du SRDE2I, celle-ci est encadrée par deux articles de la loi NOTRe, l'article L. 4251-19 qui prévoit que « le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L. 4251-16 » et l'article L. 4251-20 de préciser que dans « les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, le conseil régional peut délibérer sur le maintien en vigueur du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ».

Conformément à la Loi NOTRe qui prévoit que les modalités de révision du SRDE2I soient similaires aux modalités de son élaboration, la version révisée du schéma inclut les items obligatoires suivants :

- Aides aux entreprises ;

- Soutien à l'internationalisation ;
- Aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ;
- Orientations relatives à l'attractivité du territoire ;
- Orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les domaines facultatifs prévus par la loi, sont à nouveau prévus dans le texte, soit :

- Les aspects économiques en termes de coopération transfrontalière ;
- Les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Le contenu du SRD2EI est également alimenté par l'ensemble des orientations mises en œuvre depuis 2016 dans l'ensemble des champs concernés (internationalisation, ESS, aides aux entreprises, ingénierie financière par exemple) et par les délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur les questions institutionnelles, fiscales ou encore sociales (évolution institutionnelle, Conférence Sociale...).

S'agissant du PADDUC en révision, il est proposé que le SRDE2I révisé en constitue le corps économique, considérant la synergie nécessaire à activer avec son volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable » et la concomitance des processus de concertation relative aux deux démarches.

Enfin, il est proposé que le SRDE2I devienne le document de la relance pour la Corse, incluant ainsi de fait l'ensemble des travaux menés dans le cadre de Salvezza è Rilanciu, en lien avec la Direction Générale Adjointe en charge de la stratégie, de l'innovation et de la transformation de la Collectivité de Corse qui a piloté la démarche.

Ce choix, au-delà d'aspects purement pragmatiques de gestion du calendrier, des ressources et d'intégration des stratégies, s'impose en raison du caractère prescriptif et pluriannuel du SRDE2I. Dans ce contexte, l'existence d'une stratégie de relance parallèle et non intégrée au schéma serait clairement contre-productive et inefficace. Il ne peut y avoir de relance sans inscription de mesures dédiées au sein d'une stratégie plus globale et une capacité de projection à plus long terme.

iii. Une concertation active

En application des principes définis par la loi NOTRe, et ainsi que le prévoyait la démarche initiale d'adoption du SRDE2I, une concertation active et effective (prouvée matériellement par des supports de présentation, des comptes rendus) avec tous les EPCI à fiscalité propre mais aussi les acteurs majeurs dans le domaine économique (chambres consulaires...) est un élément majeur de la légalité du SRDE2I.

Voici les différentes consultations mises en place au bénéfice du travail de révision :

- Des entretiens préalables pour co-valider les enjeux en matière de révision du SRDE2I, en se fondant sur le bilan notamment. Dans ce cadre, 4 entretiens ont été réalisés avec :
 - ✓ La direction générale adjointe en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation de la CdC, le 10 mars 2022 ;
 - ✓ L'Office de Développement Agricole de la Corse, le 11 mars 2022 ;
 - ✓ L'Agence du Tourisme de la Corse, le 14 mars 2022 ;
 - ✓ L'Office des Transports de la Corse, le 21 mars 2022.

- Une plateforme de consultation grand public a été proposée du 21 mars au 17 avril, permettant aux citoyens de contribuer autour des 9 axes du SRDE2I ;
- 8 séminaires thématiques ont été organisés sous la forme de visio-conférence ;
- Ainsi que 4 séminaires territoriaux organisés en présentiel.

<i>Séminaire thématique</i>	Date
Innovation	28 mars
Foncier, immobilier économique et accompagnement à l'économie de proximité	28 mars
Action économique dans les territoires	29 mars
Coopération transfrontalière, attractivité & rayonnement	04 avril
Economie sociale, solidarité, insertion et emplois	05 avril
Gouvernance et action publique	06 avril
Financement des entreprises	12 avril
Eco-systèmes productifs	19 avril

<i>Séminaire territorial</i>	Date
Omessa-Francardu	13 avril
Figari	15 avril
Vicu	20 avril
Lisula	22 avril

Au total, plus de 500 participants ont été associés à la démarche de révision.

Enfin, des contributions spontanées ont été proposées (dont la liste figure en annexe).

Avant délibération de l'Assemblée de Corse, le projet de SRDE2I révisé a été :

- Discuté au sein de la Chambre des Territoires, étant entendu qu'elle exerce les missions dévolues, dans les Régions, aux Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), chargées de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales ;
- Soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), avant adoption.

Pour rappel, la révision du SRDE2I et le nouveau texte devront être entérinés par :

- Une délibération de l'Assemblée de Corse ;
- Une approbation par arrêté du préfet de Corse.

b) Guide de lecture

Enfin, pour ce dernier point, il est proposé quelques clefs de lecture des éléments présentés infra. En effet, lors des consultations, il a été rapporté la nécessité de proposer pour ce SRDE2I révisé, un document plus opérationnel, plus « pragmatique », afin de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie retenue. Par ailleurs, on rappellera que ce SRDE2I révisé s'inscrit dans le prolongement du 1^{er} SRDE2I, du *riacquistu economicu è suciale*, dont les fondements avaient été précisés.

Ainsi, Ecunumia 2030, dans le respect de cette stratégie, se décline en 31 fiches actions, elles-mêmes articulées autour de :

- 4 défis sociétaux :
 - ✓ Défi sociétal n° 1. La relance sociale

- ✓ Défi sociétal n° 2. L'autonomie économique
- ✓ Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant
- ✓ Défi sociétal n° 4. L'égalité professionnelle femmes-hommes

- 9 axes thématiques :
 - ✓ Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
 - ✓ Axe thématique n° 2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale
 - ✓ Axe thématique n° 3. Agir au service du développement économique dans les territoires
 - ✓ Axe thématique n° 4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement
 - ✓ Axe thématique n° 5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée
 - ✓ Axe thématique n° 6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
 - ✓ Axe thématique n° 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles
 - ✓ Axe thématique n° 8. Faire de l'identité corse un atout économique
 - ✓ Axe thématique n° 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique

Concernant les fiches actions, elles sont toutes structurées comme suit :

Numéro de fiche	Défi ou Axe d'accompagnement
Contexte	Rappel du lien avec le contexte de révision du SRDE2I et des enjeux poursuivis
Objectif	Objectif poursuivi par la fiche action
Lien avec le PADDUC	Le lien précise ainsi la synergie faite avec le PADDUC
Coordonnateur	Direction de la CdC, agence ou office en charge de la réalisation de la fiche action, en lien avec les autres organismes ayant compétence sur le territoire
Description	Description des grandes ou principales pistes d'action à engager pour la réalisation effective de la fiche action. Attention, la liste des actions à mener ne serait être exhaustive compte tenu des différentes parties prenantes mobilisées, et de leurs tâches inhérentes, ce afin de respecter le principe d'opérationnalité
Livrables	Exemples de livrables (de manière non exhaustive) permettant de se projeter sur la finalité des actions à mener
Calendrier de réalisation	Court terme : de 1 à 2 ans Moyen terme : 4 ans Long terme : 7 ans
Autres directions CdC / Agences et Offices	Les autres directions de la CdC, agences et offices à mobiliser pour mener à bien les actions étant donné leur périmètre d'intervention
Partenaires à mobiliser	Les partenaires à mobiliser autres que les directions de la CdC, les agences et offices
Sources de financement mobilisables	Les sources de financement identifiées pour mener à bien les actions
Indicateurs de suivi	Des exemples (non exhaustifs) d'indicateurs – ici aussi non exhaustifs – qui permettent de juger de la réalisation effective des actions contenues dans la fiche action, et qui préparent le travail d'évaluation in itinere
Autres synergies dans le SRDE2I	Les liens de cette fiche action avec d'autres fiches actions contenues dans le rapport
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Les liens avec d'autres documents cadres stratégiques qui pourraient faciliter la réalisation de la fiche action

2 Les défis à relever

2.1. Le défi de la relance sociale

N° 1	Défi sociétal n° 1. La relance sociale
Contexte	Face aux difficultés socio-économiques criantes dans notre île, et un contexte conjoncturel instable, la problématique de l'emploi doit rester l'une des principales préoccupations qui guidera la mise en œuvre du SRDE2I, et notamment pour gommer un certain nombre d'inégalités
Objectif	Répondre aux besoins d'emplois des entreprises Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 1 : combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social</p> <p>Orientation stratégique n° 8 : Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables</p>
Coordonnateur	Collectivité de Corse / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les freins à l'accès à l'emploi par la mise en place d'un accompagnement global auprès des publics fragilisés : référent de parcours, binôme référent CdC / Pôle Emploi, suivi de l'expérimentation du dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et participation au SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi...) - Capitaliser sur les outils financiers existant (prêts d'honneur, microcrédit, ...) par une meilleure information/communication - Mobiliser des amortisseurs économiques d'urgence : secours sur fonds de la CdC ; secours d'urgence ; prime de fin d'année ; aides aux situations ponctuellement dégradées, ... - Lutter contre le non-recours au droit : création d'un portail des ressources sociales de Corse ; cartographie des zones éloignées d'un premier accueil social ; étude de faisabilité d'un revenu de base... - Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour favoriser l'inclusion et le retour à l'emploi des publics fragilisés - En soutien et complémentarité des actions déployées par les services de l'Etat, les partenaires sociaux et les directions dédiées de la CdC : étudier la mise en place de dispositifs d'accompagnement expérimentaux à destination des publics fragilisés (par exemple : des expérimentations territoriales en matière d'emploi et de formation en cohérence avec la démarche des comités locaux de formation, aide à l'emploi pour les entreprises fondée sur un projet de recrutement qui prendra en compte les enjeux d'employabilité et de RSE ...) - Favoriser la satisfaction du besoin en main d'œuvre des entreprises locales, en créant une bourse de l'emploi territoriale et/ou une prime à l'emploi y compris numérique (notamment pour un 1^{er} emploi) spécifique aux secteurs à soutenir (en s'appuyant sur l'identification des besoins en formation en amont), révision du dispositif CdC de soutien à la création d'emplois... - Accompagner spécifiquement les jeunes vers l'emploi et l'entrepreneuriat, par la mise en place d'une bourse territoriale

	<p>« Jeune créateur » y compris dans le cadre d'une reprise-transmission ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux qualifier et développer le dispositif crea'imprese dédié aux porteurs de projet sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi - Mobiliser la commande publique en faveur de l'emploi - Permettre un accès aux œuvres et aux pratiques artistiques et culturelles
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Pattu Impiegu révisé - Appels à projets « Jeunes entrepreneurs » ou emplois ciblés - Généralisation de Cors'Emploi, - Création d'un nouveau fonds de prêt d'honneur et d'un nouveau fonds de prêt d'honneur solidaire
Calendrier de réalisation	Court terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation, DGA en charge des moyens et de la commande publique, DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, DGA en charge de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et du sport, les référents ESS de la CdC au sein des agences et offices
Partenaires à mobiliser	Pôle Emploi, MILO, AGEFIPH, MDPH, Etat, CRESS Corsica, acteurs de l'ESS, partenaires FIN'IMPRESSE, SERRACOR, Acteurs culturels...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - FSE+ régional priorité 4 - CPER volet emploi et insertion professionnelle - France Relance -
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une bourse à l'emploi / nombre de bénéficiaires - Mise en place du portail des ressources sociales de Corse - Mise en place de dispositifs expérimentaux territoriaux / nombre de dispositifs contractualisés - Révision du dispositif CdC de soutien à la création d'emplois - Création d'une bourse « Jeune entrepreneur » / nombre de bénéficiaires
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 1 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 4
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	France relance, Délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, Plan Salvezza, Feuille de route culture, Plan de lutte contre la précarité, Règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

2.2. Le défi de l'autonomie économique

N° 2	Défi sociétal n° 2. L'autonomie économique
Contexte	Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, et face à la nécessité d'inscrire l'économie corse dans une stratégie de croissance durable, des efforts devront donc être engagés pour identifier et lever de nouvelles sources de financement et de nouveaux moyens d'intervention notamment à l'échelle territoriale
Objectif	Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	DGA affaires financières, européennes et relations internationales de la CdC/ DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer de nouveaux fonds grâce à la mobilisation d'un réseau de partenaires - Organiser la mise en œuvre de moyens de financement alternatifs pour la Collectivité de Corse en envisageant l'appel public à l'épargne, le financement participatif de projets innovants, ... - Rechercher de nouvelles recettes fiscales - Dans le cadre de futures négociations, envisager le transfert de compétences de la DREETS, de BPI et de la Banque des territoires
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe budgétaire à venir - Paquet fiscal complémentaire au SRDE2I
Calendrier de réalisation	Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les agences et offices
Partenaires à mobiliser	Etat, Union Européenne, BPI, partenaires financiers/organismes financiers internationaux
Sources de financement mobilisables	Nouvelles recettes à créer
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions mises en place dans le cadre de la détection de nouveaux financements - Mise en place de nouveaux types de financement : appel public à l'épargne, financement participatif... - Montant des nouveaux financements obtenus par type
Autres synergies dans le SRDE2I	
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	

2.3. Le défi des multiples transitions par l'innovation

a) La consolidation de l'écosystème de l'innovation

N° 3	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les mutations attendues (économique, mais aussi énergétique et écologique) d'une part, et améliorer la compétitivité de notre économie, d'autre part. Trois axes stratégiques sont identifiés :

	<ul style="list-style-type: none"> • La structuration de l'écosystème • Le financement de l'innovation • Les relations entre le monde de la recherche et les acteurs économiques à renforcer
Objectif	Accompagner la structuration d'un Réseau Territorial d'Innovation (RTI)
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement des TIC)
Coordonnateur	DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir une politique de l'innovation, avec les différentes parties prenantes institutionnelles, privées et académiques (cf. thématique gouvernance) - Préciser l'articulation des différents acteurs au service de l'innovation, impliqués tout au long du parcours (recherche, veille technique, innovation, conception, développement, production,) et éventuellement compléter la chaîne de valeur en cas de carences (accélérateur...) - Améliorer le pilotage des dispositifs de soutien à l'innovation en Corse : organiser une structure légère (RTI repensé) et permanente de pilotage organisée autour de l'ADEC, mener des campagnes de sensibilisation, assurer la veille stratégique pour identifier des opportunités et des projets innovants - Etablir une convention d'objectifs et de moyens avec INIZIA - Créer des supports interactifs qui présentent le parcours typique d'accompagnement tout au long de la chaîne de valeur (tutoriels en ligne, FAQ, webinaires etc...) pour améliorer la lisibilité du système - Evaluer les résultats en matière d'innovation par un jeu d'indicateurs permettant à la fois d'améliorer l'efficacité et la compréhension du système territorial d'innovation - Mettre en place des appels à projets exigeants (critères économiques, environnementaux, sociaux, faisabilité technique, niveau de maturité des idées, etc...) permettant de faire émerger des « innovations prioritaires » (ciblage dynamique par appel à projets), en s'appuyant sur l'expertise des membres du RTI - Mettre à disposition une plateforme d'échanges, pour favoriser l'action collective et la recherche de synergies, en prenant appui sur le club des start-up et entreprises innovantes (INIZIA...) - Diffuser la culture de l'innovation dans la société en organisant des actions de sensibilisation à destination des entreprises et de la jeunesse (salons de l'innovation, hackathon, etc...) - Adapter le système insulaire de formation pour lui permettre d'accompagner la montée en compétences des entreprises (formation continue, diplômes d'université spécifiques, écoles d'ingénieurs, etc...) - Faciliter les démarches de dépôt de brevet en prenant appui sur la cellule conseil / animation dédiée à la propriété intellectuelle de l'ADEC et celle de l'Università di Corsica, mais aussi en collaboration avec les structures privées insulaires existantes - Création d'un réseau des labs en Corse. - Partenariat avec de nouveaux pôles de compétitivité.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport / document cadre stratégique de la politique de l'innovation en Corse - Rapport d'activité sur le service de veille

	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'objectifs et de moyens entre la CdC et INIZIA et nouveau statut de l'incubateur territorial, confirmé dans ses prérogatives en matière d'incubation - Programme d'information / communication dédié à l'innovation en Corse - Programme de formation dédié - Partenariat avec de nouveaux pôles de compétitivité
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA Stratégie, Innovation et Transformation, DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, agences et offices ayant des démarches d'innovation,
Partenaires à mobiliser	DGA Stratégie Innovation et Transformation de la CdC, DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, agences et offices ayant des démarches d'innovation
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet recherche et innovation - PO FEDER 2021-2027 priorité 1
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information/communication mises en place - Nombre de conventions avec les membres du RTI - Supports interactifs pour améliorer la lisibilité du parcours d'accompagnement - Mise en place d'appels à projet dédiés - Mise à disposition d'une plateforme d'échanges dédiée aux acteurs de l'innovation - Réseau labs de Corse
Autres synergies dans le SRDE2I	
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, SRESI

N° 4	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les mutations attendues (économique, mais aussi énergétique et écologique) d'une part, et améliorer la compétitivité de notre économie, d'autre part. Trois axes stratégiques sont identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • La structuration de l'écosystème • Le financement de l'innovation • Les relations entre le monde de la recherche et les acteurs économiques à renforcer
Objectif	Assurer le financement des innovations technologiques
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement des TIC)
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité des dispositifs de financement pour les candidats à l'innovation (cartographie, cellule ingénierie de financement à disposition des porteurs, informations etc...) - Révision des fonds dédiés au soutien financier de l'innovation (exemple : fonds FIFARA) - Orienter les financements sur les projets les plus matures et/ou identifiés comme prioritaires (capacité à répondre aux appels à projets, faisabilité économique et technique, etc...) - Identifier et combler les lacunes en matière de financement de l'innovation, avec éventuellement la création des fonds dédiés : fonds d'amorçage, fonds "business angels"... - Accompagner le financement des innovations dans le domaine de l'audiovisuel et des médias
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds FIFARA révisé - Fonds ALZA - Création d'une cellule ingénierie de financement - Réseau des Business Angels
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA Stratégie, Innovation Transformation, DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, agences et offices ayant des démarches d'innovation
Partenaires à mobiliser	INIZIA, Université de Corse, Fondazione di l'Università di Corsica, Corsic'Agropole/INRAE, Cap Energies, BPI, FAB LAB, EDF, Pole PEPITE, Stareso, DRDFE, BPI, FEMU QUI, CADEC, SAS ALZA, SATT Sud-Est, Etat, autres pôles de compétitivité
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet recherche et innovation - PO FEDER 2021-2027 - FEDER CTE - Programmes gestion directe de la Commission Européenne - PIA 4

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des financements - Nombre d'actions d'information / communication sur les financements accessibles - Nombre de porteurs de projet accompagnés dans le cadre de la cellule ingénierie - Eventuellement nouveaux fonds/outils financiers dédiés en complémentarité de l'existant (contenu, montant...)
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n° 1 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 5 ; Axe thématique n° 7
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	

N° 5	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les mutations attendues (économique, mais aussi énergétique et écologique) d'une part, et améliorer la compétitivité de notre économie, d'autre part. Trois axes stratégiques sont identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • La structuration de l'écosystème • Le financement de l'innovation • Les relations entre le monde de la recherche et les acteurs économiques à renforcer
Objectif	Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 6 : Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie corse, le BTP (notamment la partie relative à le performance énergétique des bâtiments) ; Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement le marché des énergies renouvelables)
Coordonnateur	Direction de l'Enseignement et de la Recherche de la CdC/ ADEC / AUE
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les initiatives de coopération entreprises-chercheurs (valorisation de la chaire innovation territoriale et autres projets financés auprès de l'Université di Corsica, organisation de workshops thématiques réguliers, coopération entre plateformes universitaires-entreprises, bourses CIFRE...) - Valoriser le recours aux chercheurs au sein des entreprises dans la phase de développement de leurs idées (appels à projet, etc...) - Création de joint-ventures université-CdC-entreprises - Soutenir la recherche en matière d'énergies renouvelables et d'environnement à l'Université de Corse, pour accélérer la transition énergétique de l'économie territoriale, en partenariat avec d'autres universités ou acteurs de la recherche (fonds dédiés, création de partenariats...) - Soutenir la recherche et l'innovation pour un meilleur bilan carbone des activités culturelles
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - AAP chercheurs (en lien avec la révision du Pattu Impiegju) - AAP résidence de startups ENR à Vignola via un partenariat ADEC - Université de Corse - Plan d'animation du site de Vignola
Calendrier de réalisation	Moyen terme/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA Stratégie, Innovation, Transformation, agences et offices ayant des démarches d'innovation, DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse
Partenaires à mobiliser	INIZIA, Université de Corse, Fondazione di l'Università di Corsica, Corsic'Agropole/INRAE, BPI, FAB LAB, Pole PEPITE, Etat, pôles de compétences de l'ODARC (en élevage d'Altiani et en fourrages céréales de Migliacciaru), Stareso, Cap énergies
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet recherche et innovation - PO FEDER 2021-2027 priorités 1 et 2 - PTIC - France Relance

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de bourses CIFRE / nombre de bourses accordées - Appels à projet dédiés / nombre de projets soutenus - Réseau de partenariats créé dans le cadre de la transition énergétique - Nombre de workshops organisés
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n° 1 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 5
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	SRESRI, 3S, CPER, France Relance

b) Focus sur le numérique

N° 6	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : numérisation du territoire
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les mutations attendues (économique, mais aussi énergétique et écologique) d'une part, et améliorer la compétitivité de notre économie d'autre part. En particulier, elle pourrait être améliorée en limitant les effets de l'insularité, et notamment l'éloignement des marchés, en s'appuyant sur les opportunités liées au numérique.
Objectif	Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement des TIC)
Coordonnateur	DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un accès potentiel au très-haut débit à toutes les entreprises de Corse (SDTAN) - Accompagner la généralisation de l'usage du numérique par les entreprises en déployant une offre de formation adaptée, notamment en prenant appui sur France Numérique, et/ou en développant un hub territorial de médiation numérique et/ou en développant une école du numérique. - Sécuriser les réseaux informatiques des entreprises en mettant en œuvre une stratégie de sensibilisation et de formation dédiée (cyber-attaques, ransomware, etc...), en prenant appui sur les outils dédiés : Computer Security Incident Response Team (CSIRT) Corsica, réseau territorial en intelligence économique... - Développer l'expertise locale pour garantir l'autonomie numérique (renforcement SITEC, appels à projet start-up numériques...) - Soutenir la création d'outils numériques collectifs à l'échelle des filières (plateformes de e-commerce, plateformes logistiques en temps réel, médias etc...) pour favoriser la digitalisation et le stockage de contenu numérisé - Structurer l'accompagnement en conseil et réalisations de projets numériques - Proposer des outils financiers pour la création d'outils numériques dans les entreprises (création d'un site internet, application...)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une action collective autour des entreprises du numérique, avec un référent ADEC et un plan d'actions d'animation et accompagnement - Appel à projets « Transformation numérique » SDTAN/ADEC - Conventions entre l'ADEC, l'ANSSI et autres agences
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, ADEC
Partenaires à mobiliser	
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet numérique - PO FEDER 2021-2027 priorité 1 - PTIC

	- France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions dédiées à l'appropriation et à l'usage du numérique : actions de formation, information/sensibilisation... / nombre de bénéficiaires - Création d'un hub territorial de médiation numérique - Actions d'information / sensibilisation à la cyber sécurité - Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de la transition numérique / financements mobilisés
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n° 1
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, SDTAN, France Relance, CPER

c) **Le soutien au développement de l'innovation sociale**

N° 7	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : l'innovation sociale
Contexte	Les inégalités sont criantes et multiples : inégalités socio-économiques, inégalités territoriales, ou encore inégalités professionnelles femmes-hommes. Or, le défi de la relance sociale c'est aussi le défi d'une société plus juste, plus solidaire ; c'est pourquoi, les efforts en matière d'innovation devront également viser les difficultés sociales qui marquent notre territoire
Objectif	Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 8 : Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables
Coordonnateur	DGA stratégie innovation et transformation de la CdC/ DGA en charge des affaires sociales et sanitaires de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les initiatives Territoires Zéro Chômeur Longue Durée et la charte de l'emploi local, pour créer un fond pour l'expérimentation et l'innovation sociale : <ol style="list-style-type: none"> 1) Soutien financier à la création d'activités dans le rural par les publics fragiles notamment (artisanat, économie de proximité, incubateur ESS, fabrique à initiatives...) 2) Actions dans le domaine de la silver economy : développement de la télémédecine, renforcer les capacités de maintien à domicile en s'appuyant sur les technologies émergentes (domotique...), ... plus globalement, soutien à la recherche médicale et aux industries de la santé 3) L'égalité femmes-hommes (voir infra) 4) L'action en faveur de l'insertion des publics fragiles : insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, coopératives... voir infra), mise en place de dispositifs d'accompagnement et de formation ciblés en fonction de besoins identifiés ; Remobilisation d'une programmation de formations dans le cadre de chantiers d'insertion ; dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'entreprise (en lien avec le PRIC.) - Suivi de l'utilisation des ressources dédiées avec des tableaux de bord - Etude de faisabilité dans la cadre de la mise en place d'un revenu de base - Soutien au développement de modes d'accueil inclusifs de la dépendance (résidence autonomie, ...) - Soutien au développement de solutions de mode de garde pour les parents d'enfants en situation de handicap (lutte contre les freins à l'emploi)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Volet économie de proximité, ESS et artisanat au sein des conventions entre ADEC et EPCI - Lancement d'AAP territoriaux « expérimentaux » ciblés sur ce volet
Calendrier de réalisation	Court / Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, DGA en charge de la

	culture, patrimoine, sport et jeunesse, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, agences et offices ayant des démarches d'innovation, référents de l'ESS au sein des agences et offices
Partenaires à mobiliser	INIZIA, Université de Corse, Fondazione di l'Università di Corsica, Corsic'Agropole/INRAE, Cap Energies, BPI, FAB LAB, EDF, Pole PEPITE, Stareso, DRDFE, CRESS Corsica
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet emploi et formation professionnelle - CPER volet égalité femmes-hommes - PO FEDER 2021-2027 priorité 4 - FSE+ régional OS priorité 4
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du fond pour l'expérimentation et l'innovation sociale / montant de l'enveloppe financière : détail des fonds mobilisés pour l'ESS, l'économie de proximité, artisanat - Fonds et dispositifs dédiés à la silver economy - Montant du soutien financier accordé dans le cadre des outils d'insertion par l'activité économique - Programmation de formations dans le cadre de chantiers d'insertion - Mise en place de dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'entreprise (en lien avec le PRIC)
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; Défi sociétal n° 4 ; Axe thématique n° 1 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, Plan d'actions égalité femmes-hommes, Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026

d) La poursuite de la transition énergétique...

N° 8	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : la transition énergétique
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les transformations et les changements attendus, notamment sur le volet écologique, et tout en contribuant à limiter notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.
Objectif	Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement le marché des énergies renouvelables)
Coordonnateur	AUE
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la réalisation de la PPE 2019-2023 et construire une nouvelle PPE en conformité notamment avec la stratégie nationale bas carbone de la France à l'horizon 2028 pour une « décarbonation progressive des secteurs d'activité » - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments (montée en puissance de ORELI) - Déployer un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les énergies durables - Mettre en œuvre un ensemble d'outils incitant à la sobriété énergétique notamment en intégrant un volet innovation (communication, éducation, soutien à l'installation de dispositifs plus sobres en énergie...) - Développer les actions existantes permettant de substituer des énergies propres aux énergies carbonées (Plateformes Myrte et Paglia Orba, développement des ENR etc...) - Mettre en place des appels à projet d'entreprises intégrant systématiquement des critères des impératifs écologiques précis notamment dans les filières prioritaires (tourisme, agriculture...) - Mettre en place des bornes de rechargement pour véhicules électriques - Etudier les besoins de rénovation énergétique des bâtiments détenus par la CdC, ses agences et offices - Organiser un évènementiel autour des métiers de la rénovation pour faire connaître et informer sur les opportunités
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet (ADEC / AUE) - Prochaine PPE à horizon 2028 - Dispositifs / outils incitant à la sobriété énergétique
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, autres directions de la CdC, ADEC et les autres offices et agences
Partenaires à mobiliser	Etat, ADEME, BPI France, Cap Energies
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet transition écologique et solidaire - PIA - PPE - PTIC - Life Europe

	<ul style="list-style-type: none"> - Horizon Europe - PO FEDER 2021-2027 priorité 2 - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rénovations dans le cadre de ORELI - Mise en place d'un portefeuille d'investissements d'avenir et d'expérimentation dans les énergies durables - Mise en place d'outils incitant à la sobriété énergétique notamment en intégrant un volet innovation (communication, éducation, soutien à l'installation de dispositifs plus sobres en énergie...) - Mise en place d'appels à projet d'entreprises spécifiques à des filières prioritaires notamment - Mise en place d'un évènementiel autour des métiers de la rénovation pour faire connaître et informer sur les opportunités
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n° 1 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, France relance, PPE, CPER

e) ... Et de la transition écologique

N° 9	Défi sociétal n° 3. Assurer les multiples transitions : la transition écologique
Contexte	Face aux difficultés structurelles, l'innovation constitue un enjeu fort, un levier incontournable pour accompagner les transformations et les changements attendus, notamment sur le volet écologique, et inscrire notre économie dans un modèle de développement plus durable
Objectif	Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel (notamment le développement le marché des énergies renouvelables)
Coordonnateur	CdC / OEC / AUE
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure un ensemble de conventions CdC-EPCI pour déployer rapidement les actions prévues dans le Plan Territorial d'Actions pour une Economie Circulaire (PTAEC) - Participer à la création d'un écosystème de valorisation des déchets (création de plateformes de compostage, optimisation de la collecte via la création de centres de tri « multifonctions », appels à projet fléchés sur le réemploi et la production durable, réflexion autour d'une recyclerie régionale, biodéchets...) - Développer les actions de prévention du gaspillage à destination des entreprises, notamment alimentaire - Déployer le label « économie circulaire » auprès des acteurs de l'économie - Mettre à disposition des entreprises, à l'échelle des filières, un manager dédié à la transition écologique (information, accompagnement, mise en conformité avec les documents cadres et notamment le plan biodiversité du 4 juillet 2018...) - Construire de nouvelles solutions de gestion des déchets pour dépasser la contrainte insulaire (coopération inter-îles, redevance déchets, consignes, etc...) - S'appuyer sur le projet de coopération dans lequel est associé la CdC pour la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée, pour informer et sensibiliser en complémentarité avec les actions prévues au projet - Création d'outils financiers dédiés à la transition vers une production durable (prêts à taux 0 avec clauses écologiques, appels à projet spécifiques, etc...) - Soutenir la production durable : projets de recherche / expérimentation / investissement, notamment pour l'adaptation des productions agricole et sylvicole aux effets du réchauffement climatique (production de clémentines ...), la mise en place de carburants alternatifs (hydrogène, biocarburant, gaz...) ... - Dans le cadre des mesures du plan de relance national et du plan stratégique national agricole, encourager les initiatives autour de l'agroécologie (aide à l'investissement, conseil...) - Accompagner les TPE/PME du secteur tertiaire dans leur transition écologique par la rénovation énergétique, par des dispositifs incitatifs : diagnostic, accompagnement, aides forfaitaires ... - Informer et sensibiliser sur l'ensemble des dispositifs accessibles à l'échelle territoriale, nationale et européenne

	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les structures de l'ESS qui œuvrent dans l'économie circulaire, favoriser leur essaimage sur le territoire et leur structuration
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions dans le cadre du PTAEC - Appels à projet - Projets de coopération - Programme d'actions d'information /sensibilisation
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, ADEC, ODARC
Partenaires à mobiliser	Etat, ADEME, BPI France, SAFER, la Coopération Agricole Corse, CRESS, Fabrique à Initiatives/ACCESS
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet transition écologique et solidaire - PIA - PTIC - PO FEDER 2021-2027 OS priorités 1 et 2 - Life Europe - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Création de plateformes de compostage / évolution du volume des déchets traités - Création de centres de tri multifonctions - Appels à projet dédiés au réemploi et la production durable - Nombre d'actions de prévention du gaspillage, y compris alimentaire, à destination des entreprises - Projets de coopération transfrontalière et/ou internationale engageant la corse comme partenaire - Montant engagé pour le soutien à la recherche en faveur d'une production durable / outils financiers - Création d'un poste de manager dédié à la transition écologique
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n° 1 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 4 ; Axe thématique n° 5
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	PTAEC, France Relance, CPER, PSN

2.4. Le défi de l'égalité professionnelle femmes-hommes

N° 10	Défi sociétal n° 4. L'égalité professionnelle femmes-hommes
Contexte	Le défi de la relance sociale c'est aussi le défi d'une société plus juste, plus solidaire ; c'est pourquoi, les efforts en matière d'innovation devront également poursuivre comme objectif de contribuer à gommer les inégalités professionnelles femmes-hommes observées sur notre territoire
Objectif	Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes
Lien avec le PADDUC	Orientation non définie dans le PADDUC
Coordonnateur	DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la CdC, et de ses agences et offices, un exemple pour le tissu économique local, en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes : application des plans d'actions égalité femmes-hommes (mise en œuvre de la délibération) - Disposer d'une photographie fidèle et actualisée régulièrement de la situation des femmes sur le marché du travail en Corse (en lien avec Corsica Statistica...) et de l'état de la situation des femmes dirigeante et gestionnaire d'entreprises, de structures associatives, et dans le domaine de la création - Impulser des actions territorialisées sur l'entrepreneuriat des femmes, notamment en milieu rural - Contractualiser et mettre en œuvre l'accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2021-2023 en partenariat avec les services de l'Etat et BPI France (accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprises, accès aux outils financiers, ...) - Communiquer sur les outils/dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation, en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, notamment pour susciter des vocations - Mise en place d'une dynamique de communication, acculturation et formation (ateliers, conférence, etc.) - Financer les campagnes de sensibilisation à destination des chefs d'entreprise pour soutenir le recrutement des femmes à compétences égales - Accompagner le développement d'un réseau des femmes entrepreneurs, en coopération avec les structures existant sur le territoire (telles que Corsican Business Women, Donne Artigiane) - Encourager et renforcer la sororité en Corse - Accompagner les femmes les plus éloignées de l'emploi dans le processus d'insertion professionnelle, par la mise en place de dispositifs dédiés (mobilité/transport...) - Mettre l'égalité femmes-hommes (répartition des femmes dans la masse salariale de l'entreprise/structure aidée, égalité des rémunérations à postes équivalents) dans la liste des critères d'analyse et de notation des déclarations d'intention instruites par l'ADEC, l'ATC, l'ODARC...
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes Corsica Statistica - Appels à projet ou conventions territorialisées - Accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2021-2023 en partenariat avec les services de l'Etat et BPI France

	- Programme d'actions de communication / information
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Directions de la CdC concernées par les plans d'actions égalité femmes-hommes, toutes les agences et offices
Partenaires à mobiliser	CESEC, Assemblea di Ghjuventu, ARACT Corsica, Labomix, CRESS Corsica, BPI France, services de l'Etat, Pôle Emploi, tiers lieux et espaces de coworking, Corsican Business Women
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet égalité femmes-hommes - CPER volet emploi et formation professionnelle - FSE+ régional priorité 4
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la situation des femmes sur le marché du travail en Corse : évolution du taux de chômage... - Mise en place d'actions territorialisées sur l'entrepreneuriat des femmes, notamment dans le rural / financements obtenus - Nombre d'actions d'information / communication : ateliers, conférences, rencontres... - Nombre de femmes accompagnées dans le cadre de dispositifs dédié
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 3 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Plans d'actions égalité femmes-hommes, CPER

3 Les axes thématiques d'accompagnement

3.1. S'inscrire durablement dans une économie de production

3.1.1 Encourager et/ou accompagner les démarches collectives de filière

N° 11	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 4 : développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux ; Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel ; Orientation stratégique n° 13 : promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (notamment la partie relative au développement des activités des zones côtières)</p>
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer un volet animation dans les conventions d'action territoriale signées entre ADEC et les EPCI : désignation du référent territoire, planning des permanences consulaires / réseau bancaire... - Utiliser les contrats de territoire et les priorités qu'ils identifient pour construire un ensemble d'appels à projet structurants, autour de filières prioritaires retenues - Encourager la structuration des filières émergentes et à haut potentiel (aéronautique, nautisme, sylviculture, artisanat, silver economy, industries culturelles...) par le biais de trois dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des appels à projet spécifiques ✓ Des parcours intégrés de prestations collectives ✓ Et un contrat d'accompagnement intégrant un animateur/référent de filière (ingénierie, mise en relation, information...) - Proposer un service de veille stratégique et d'intelligence économique permettant d'identifier les évolutions, les opportunités et les risques économiques pour les différentes filières stratégiques, en prenant appui notamment sur Corsica Statistica

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'intégration de la culture de l'intelligence économique dans les pratiques quotidiennes des acteurs économiques : formations, actions de sensibilisation... - Etudier les opportunités de co-financements dans le cadre d'actions de soutien aux filières, issus des travaux de relance menés par la CCI de Corse - Soutenir des projets inter-filières de construction d'outils commerciaux et logistiques (plateformes...) permettant d'améliorer la compétitivité coût de l'écosystème - Encourager le partage d'informations et expériences inter-filières en vue de transfert de bonnes pratiques par des rencontres - Communiquer sur les réussites entrepreneuriales en Corse pour encourager les initiatives individuelles
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions d'action territoriale - Appels à projet - Offre de services proposée aux entreprises en matière de veille stratégique et d'intelligence économique - Rapport sur l'accompagnement des projets collectifs par l'ADEC incluant le calendrier indicatif et les financements utilisés pour financer l'animation et la structuration. Les actions collectives concernent avec un calendrier séquencé les IAA, les ENR, l'économie de la MER, la silver economy, le numérique, les industries créatives et culturelles, l'aéronautique... - Marché de prestations collectives
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ODARC, autres agences et offices de la CdC
Partenaires à mobiliser	Réseau des consulaires, MEDEF, CGPME Corsica, UMIH, Strada Corsa/SPTC, UPA, FFB, PIAC, ARIA, Cap'nautic, EPCI, DRAAF, DREETS, Cap énergie, ADEME, CAPEB, Prud'homie, Cercle des grandes maisons, Syndicatu di l'Operai di u Turisimu Corsu, autres représentants de filières.
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - PTIC - PO FEDER 2021-2027 priorité 1 - PIA 4 - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions d'action territoriale ADEC/EPCI signées - Nombre d'appels à projet spécifiques mis en place - Nombre de contrats d'accompagnement dédiés aux filières signés - Nombre de parcours intégrés de prestations collectives proposés - Nombre d'actions d'information / formation mises en place en matière de veille et d'intelligence économiques - Nombre d'actions de soutien aux projets inter-filières (financement, accompagnement, ...) / projet ayant abouti
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; défi sociétal n° 2 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 4 ; Axe thématique n° 5 ; Axe thématique n° 6 ; Axe thématique n° 7 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	

3.1.2 Capitaliser sur le potentiel productif

a) Les secteurs de l'agriculture et l'agro-alimentaire

N° 12	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 4 : développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux ; Orientation stratégique n° 13 : promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (notamment la partie relative au développement des activités des zones côtières)</p>
Coordonnateur	ODARC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de filières performantes qui assureront la satisfaction de la demande locale (autonomie alimentaire), une meilleure rémunération des producteurs, et des tarifs abordables pour la population (aides à l'investissement, aide à la structuration de micro-filières disposant d'un avantage compétitif, accompagnement technique, soutien par la commande publique, infrastructures d'irrigation...) - Conduire des politiques en faveur de la mobilisation du foncier agricole (notamment ESA) afin de permettre sa mise valeur. Un accompagnement des collectivités locales à l'identification et à la recherche des terrains susceptibles de répondre aux besoins de la consommation alimentaire locale mérite d'être promu, notamment par la réalisation de DOCOBAS (Document d'Objectif Agricole et sylvicole) et de PAT (Projet Alimentaire Territorial) - Améliorer la capacité de l'agriculture corse à satisfaire sa propre demande d'intrants, en lien avec d'autres filières, pour desserrer la contrainte des approvisionnements extérieurs - Créer les conditions de la performance agricole en investissant dans la R&D, et la formation de ressources humaines de haut niveau, dans le domaine agronomique (adaptation des techniques au défi du changement climatique, sobriété énergétique et économie d'eau...) - Concrétiser un projet de marché d'intérêt national territorial « un Rungis Corse » permettant de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande, qui participe à l'organisation et à la structuration des filières agricoles - Adopter une stratégie d'agriculture durable reposant sur le soutien à la conversion vers des exploitations biologiques, et le développement des circuits courts (par exemple par le biais de

	<p>magasins de producteurs, le développement de la strada di i sensi ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les opérations de mises en valeur des terres agricoles en montagne et les projets collectifs de valorisation/transformation des produits agricoles
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'action collective IAA par l'ADEC en 2022 - Programme d'aides à l'investissement mis en place - Document cadre stratégique / politiques en faveur de la mobilisation du foncier agricole (notamment ESA) - Programme de formation dans le domaine agronomique - Dispositif de soutien au développement de circuits courts
Calendrier de réalisation	Moyen/Long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, ADEC
Partenaires à mobiliser	DRAAF, réseau des consulaires, ARIA, la Coopération Agricole Corse
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet recherche et innovation - FEADER - PO FEDER 2021-2027 priorité 1 - PTIC - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants / entreprises soutenus dans leur projet d'investissement - Nombre d'accompagnement mis en place à destination des filières - Nombre de projets accompagnés / financements dans le cadre de la R&D - Nombre de formations mises en place - Mise en place du projet de marché d'intérêt national territorial « un Rungis Corse » - Nombre de professionnels mobilisés autour de la strada di i sensi ; nombre de projets soutenus en faveur du développement des circuits courts
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; Défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 4 ; Axe thématique n° 5 ; Axe thématique n° 6 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, France relance

b) Le secteur de la construction

N° 13	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable

	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Soutenir et transformer le secteur de la construction
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 4 : développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux ;</p> <p>Orientation stratégique n° 6 : Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie Corse, le BTP ;</p> <p>Orientation stratégique n° 13 : promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (notamment la partie relative au développement des activités des zones côtières)</p>
Coordonnateur	AUE
Description	<ul style="list-style-type: none"> Amplifier les programmes d'aide à la rénovation énergétique en y intégrant un dispositif incitatif d'écoconditionnalité des aides Favoriser l'utilisation de biomatériaux issus de filières locales (bois, lièges issus de la marque certifiée Lignamu Corsica mise en œuvre par l'ODARC) Renforcer la compétence locale en mettant en place un système d'information et accompagnement des artisans à la labélisation RGE Soutenir la filière en proposant des marchés publics dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics, qui intègrent des clauses environnementales et culturelles (architecturales)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> Animation des entreprises du secteur dans le cadre du Corsican Business Act (CBA) AAP pour la labélisation RGE avec ADEC et CAPENERGIES AAP montée en compétences en lien les marchés de la rénovation (ADEC / AUE) Programme d'aide avec un dispositif incitatif d'écoconditionnalité des aides
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	ADEC
Partenaires à mobiliser	Fédérations du BTP, ADEME, consulaires, MEDEF, CGPME Corsica, UPA, ADEME, CAPEB,
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> CPER volet transition écologique et solidaire PPE PTIC PO FEDER 2021-2027 priorité 2 France relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aides accordées dans le cadre de la rénovation énergétique / montant des aides Evolution du nombre d'artisans labélisés RGE Nombre de marchés publics intégrant des clauses environnementales dans le cadre de la rénovation de bâtiments publics
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; Défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 2 ; Axe thématique n° 4 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, CPER

c) Le secteur du tourisme et les services associés

N° 14	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Vers un modèle touristique durable pour la Corse
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 5 : établir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires
Coordonnateur	ATC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer le soutien à l'investissement pour permettre la transition écologique, et la modernisation de l'offre - Organiser la montée en gamme de la filière, en activant plusieurs leviers : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inciter les professionnels à se coordonner pour créer des expériences touristiques cohérentes à destination de clientèles clairement identifiées ✓ Organiser des actions de formation (langues étrangères, numérique...) ✓ Concrétiser un projet de chaîne hôtelière haut de gamme, fédérant les acteurs sur la base du volontariat ✓ Utiliser différents outils de labellisation (écolabels, label restaurant « Gusti di Corsica », « A Strada di i Sensi », marque nationale « Accueil vélo », Manghjemu Corsu ...), et étudier l'opportunité d'une marque territoriale, pour renforcer l'image de la Corse comme destination préservée et unique - Atténuer les effets indésirables de la saisonnalité sur les salariés en imaginant avec les acteurs un dispositif protecteur : CDI saisonnier, mutualisation de la main d'œuvre, groupements d'employeurs... - Soutenir les professionnels dans le développement d'une offre hors saison (incitations à élargir la durée d'ouverture, accompagnement collectif à l'organisation d'une offre hors saison, recherche d'ententes entre acteurs pour mutualiser les risques et les coûts fixes...) - Atténuer les effets indésirables du tourisme sur l'activité culturelle (concurrence, affichage sauvage...) en lien avec les offices intercommunaux du tourisme.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Guide des aides - Programme de formations dédié au tourisme - Réseau de chaîne hôtelière haut de gamme

Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ADEC, ODARC, AUE
Partenaires à mobiliser	Consulaires, MEDEF, CGPME Corsica, UMIH, Cercle des grandes maisons, Syndicatu di l'Operai di u Turisimu Corsu, la Coopération Agricole Corse...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet tourisme durable - PO FEDER 2021-2027 priorité 1 - FSE+ priorité 4 - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires des aides / enveloppe des aides mobilisées - Nombre d'actions de formation mises en place - Nombre de professionnels engagés dans les différents labels - Nombre de professionnels engagés dans le dispositif de CDI saisonnier - Nombre de réunions d'information / sensibilisation auprès des professionnels
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 1 ; Défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 4 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, France relance, CPER

d) **Le secteur du transport et de la logistique**

N° 15	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable
Lien avec le PADDUC	Orientation n° 10 : Orientations en matière d'équipement et d'infrastructures
Coordonnateur	OTC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et porter les grands investissements en infrastructures permettant de moderniser (aérien, maritime, ferroviaire) et de coordonner les différents modes de transport (intermodalité, ...) - Accélérer le développement d'un hub aérien avec différentes capitales européennes et les régions italiennes pour renforcer l'attractivité de la Corse en Méditerranée (étude d'opportunité pour la mise en place d'un pont aérien latin, création de lignes aériennes avec la Toscane...) - Préserver la qualité de service public de continuité territoriale dans l'aérien comme dans le maritime (évolution des systèmes d'attribution et/ou de gestion des OSP, projet de compagnie maritime régionale...) - Renforcer les relations corso-italiennes sur le fret maritime afin d'optimiser le coût d'approvisionnement dans un contexte de fragilité budgétaire croissante, et de nécessité d'efficacité écologique - Créer les conditions d'une amélioration des services de transport en Corse en valorisant et en développant l'ingénierie et les ressources humaines nécessaires - Proposer une offre de transport assurant une meilleure attractivité des événements et activités culturels proposés en Corse (tournages, festivals, événements...)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de modernisation des infrastructures - Offre / services proposés dans le cadre de l'intermodalité - Etude d'opportunité dans la mise en place d'un pont aérien - Rapport sur la gestion de la DSP/OSP - Programme de formation dans les métiers du transport et de la logistique
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge des infrastructures de transport, de la mobilité et des bâtiments de la CdC, DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, ADEC, AUE

Partenaires à mobiliser	Consulaires, SPTC, Strada Corsa, MEDEF, CGPME Corsica, UMIH, ADEME,
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - PTIC - Dotation de Continuité Territoriale - CPER volet mobilité
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Montant engagé dans la modernisation des infrastructures de transport - Création de nouvelles lignes aériennes / évolution du nombre de passagers accueillis en Corse, notamment sur les ailes de saison - Evolution de la desserte maritime vers et depuis l'Italie / évolution des volumes de fret transité - Evolution des emplois liés à la mer
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n° 3 ; Axe thématique n° 3 ; Axe thématique n° 5 ; Axe thématique n° 7
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, SRIT

e) Les filières émergentes à haut potentiel

N° 16	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 7 : Catalyser les filières à fort potentiel Orientation stratégique n° 13 : promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (notamment la partie relative au développement des activités des zones côtières)</p>
Coordonnateur	Agences et offices chacun dans leur domaine de compétences
Description (partie 1)	<p><u>Mer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un fond environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture ; faire des filières de la pêche et de l'aquaculture durable un atout pour le territoire en investissant dans des projets de développement ✓ Prioriser l'élevage aquacole des espèces à haute ajoutée, notamment en collaboration avec l'Université de Corse ✓ Imaginer et mettre en place un plan de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture, en partenariat avec le lycée maritime de Bastia ✓ Création d'un comité de la Mer ✓ Mettre en place un plan d'actions pour promouvoir les activités nautiques et de plaisance tout en maîtrisant leur empreinte environnementale dans une logique de développement durable <p><u>Forêt sylviculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un plan d'action opérationnel et financièrement soutenable pour la mobilisation des potentialités de la ressource en bois en adéquation avec les besoins des professionnels ✓ Tirer profit, en concertation avec l'interprofession du bois, des débouchés commerciaux qui sont identifiés pour la filière (bois construction / bois énergie / liège), et/ou étudier les opportunités du segment des bio sourcés notamment ✓ Soutenir le développement des filières du bois énergie en collectif, individuel ou cogénération électricité/chaaleur, en réponse aux défis énergétiques ✓ Utiliser le potentiel environnemental de la filière (écohabitat...) pour favoriser la transition écologique de la Corse notamment en utilisant la commande publique pour amorcer le développement
Description (partie 2)	<u>Forêt sylviculture</u>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser les études de faisabilité Paisolu d'aitone et définir les conditions de viabilité du projet ✓ Qualifier et quantifier l'implantation d'une unité de première transformation du liège en Corse ✓ Mener un travail d'ingénierie sur la mécanisation de la levée de liège ✓ Accompagner la mécanisation de l'exploitation du chêne vert en Corse ✓ Mettre en place des appels à projet liés à la seconde transformation du bois dans le secteur de l'habitat et de l'artisanat <p><u>Aéronautique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager la prospection de nouveaux clients ✓ Accompagner financièrement la transformation de l'outil industriel (aides à l'investissement, à la formation, etc.) ✓ Soutenir financièrement la recherche et le développement de produits et / ou d'activités nouvelles <p><u>Industries culturelles, créatives, design et métiers d'art</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire et lancer des appels à projet concertés pour soutenir le développement des industries culturelles et de l'at contemporain, dans le cadre notamment d'actions de promotion et de rayonnement de la Corse ✓ Participer au financement de festivals/événementiels aux retombées économiques majeures, et qui participent au rayonnement de la Corse ✓ Proposer des projets culturels innovants valorisant la création artistique locale et assurant une juste rémunération des auteurs et interprètes ✓ Accompagner la dynamique impulsée autour des Fab Lab insulaires et des Fabbriche culturelle par les acteurs locaux, dans le domaine des industries culturelles et du design, autour de lieux de production identifiés ✓ Développer les industries créatives et les projets culturels locaux en s'appuyant notamment sur les complémentarités potentielles avec l'activité touristique : création d'offres dédiées ✓ Etablir des conventions avec les filières pour accompagner la structuration (industries culturelles, cosmétique/PAAM, imprimerie, métiers d'art...) ✓ Mettre à disposition des artisans et des artistes, des lieux d'exposition/vente dans les territoires ✓ Organiser la coordination entre les acteurs culturels et Corsica Statistica notamment pour mesurer de façon régulière et fiable l'apport économique et social de la culture en Corse, aujourd'hui et demain
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Actions collectives dès 2022 et 2023 : Aéronautique, économie de la mer, Forêt et sylviculture, Industries culturelles et rapport sur les actions collectives - Mise en place du fond environnemental - Plan de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture - Plan d'actions pour promouvoir les activités nautiques et de plaisance - Plan d'actions en faveur de foret et de la sylviculture - Appels à projet

	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de l'impact économique et social de la culture en Corse
Calendrier de réalisation	Court, moyen et long terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse, DGA en charge de l'éducation de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, agences et offices éventuellement
Partenaires à mobiliser	Réseau des consulaires, MEDEF, CGPME Corsica, UPA, PIAC, Cap'nautic, DRAAF, Prud'homie, interprofession du bois, Comité de massif, Etat, la Coopération Agricole Corse, la Coopération forestière SILVACOOP (partie Forêt / sylviculture)...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - FEAMP - FEADER - PTIC - PO FEDER 2021-2027 priorité 1 - CPER volet développement économique - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de développement en lien avec l'économie de la mer soutenus / montant alloué - Nombre et contenu des actions de promotion engagées pour faire connaître les métiers de la pêche et aquaculture / évolution du nombre d'inscrits au lycée maritime de Bastia - Création du comité de la mer - Nombre de professionnels du nautisme et de la plaisance accompagnés - Montant engagé pour le soutien de la filière bois énergie - Dispositifs et financements engagés en faveur de la filière bois (investissement, accompagnement...) - Dispositifs d'accompagnement et montant des financements engagés au bénéfice de l'aéronautique - Nombre d'appels à projet concertés CdC/ADEC au bénéfice des industries culturelles - Montant des co-financements sur des festivals / événementiels - Dispositifs d'accompagnement et montant des financements engagés au bénéfice des industries culturelles (lieux de production, projets culturels...) - Nombre de conventions signées au bénéfice des acteurs des industries culturelles - Réseau de lieux d'exposition/vente organisé dans les territoires
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°3 ; Axe thématique n°3 ; Axe thématique n°4 ; Axe thématique n°5 ; Axe thématique n°7 ; Axe thématique n°8
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S, France Relance

3.1.3 Soutenir l'économie de proximité

N° 17	Axe thématique n° 1. Développer une économie durable de production
Contexte	<p>Face à l'instabilité de la conjoncture et de l'économie mondiale, et la nécessité de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur, il apparaît indispensable de relancer la dynamique de développement en s'appuyant sur les potentialités de l'appareil de production locale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité de l'écosystème par le biais des démarches collectives • Encourager et soutenir les projets de développement qui contribuent à une économie de production plus durable • Préserver l'économie de proximité en particulier en milieu rural pour l'habitabilité de nos territoires, et une cohésion territoriale améliorée
Objectif	Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n°4 : développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux
Coordonnateur	ADEC / EPCI / Consulaires
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'information sur les dispositifs existant au profit des acteurs de l'économie de proximité (ACV, PVD...) - Permettre aux communes et EPCI de développer et de dynamiser des locaux communaux pouvant accueillir du commerce ou de l'artisanat de proximité (épicerie, bar-restaurant, coiffeur, garage automobile,...) - Accompagner la mise en place de foncières de redynamisation des commerces - Dans le cadre d'une action territoriale contractualisée, organiser un partenariat tripartite ADEC/EPCI/Consulaires, sur des actions précises telles que : une stratégie intercommunautaire de développement commercial, la mise en place d'un market place insulaire en capitalisant sur les outils existants, la création d'une cellule territoriale de veille (en lien avec Corsica Statistica) permettant d'identifier les opportunités commerciales et foncières, l'animation... - Etudier les possibilités de projets d'amodiations fiscales pour renforcer l'attractivité des centres-villes et des zones rurales et de montagne
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'Objectifs et de Moyens CdC – ADEC - consulaires - Conventions ADEC - EPCI
Calendrier de réalisation	Court terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Direction des dynamiques territoriales
Partenaires à mobiliser	Réseau des consulaires, EPCI, SPL Amateria, SEM Bastia Aménagement, comité de massif, association des maires de Haute-Corse et de Corse du Sud, Banque des Territoires, CADEC, Etat, la Coopération Agricole Corse
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - PTIC - Programme Action Cœur de Ville - CPER volet cohésion des territoires - PO FEDER 2021-2027 priorité 5

	- France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'informations dédiées aux dispositifs d'aide existant mises en place : nombre de réunions... - Nombre de foncières de commerce installé - Nombre de convention territoriale tripartite signée - Evolution du nombre de locaux commerciaux vacants - Nombre d'activités créées en milieu rural
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°3 ; Défi sociétal n°4 ; Axe thématique n°3 ; Axe thématique n°4 ; Axe thématique n°6
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S

3.2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale

N° 18	Axe thématique n° 2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale
Contexte	<p>Face aux défis sociétaux ambitieux qui seront poursuivis dans le cadre du SRDE2I, l'économie sociale et solidaire constituera également un levier d'action incontournable eu égard à sa transversalité, ses opportunités et ses fondements qui en font un puissant allier en matière d'inclusion économique et sociale, de cohésion sociale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement à la structuration du secteur de l'ESS en Corse • Le soutien à son développement par la création d'outils dédiés • Tout comme son financement
Objectif	Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n°1 : combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social</p> <p>Orientation n°8 : Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables</p>
Coordonnateur	CdC/ ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique, à l'interne comme à l'externe de la Collectivité : mise en place d'une organisation interne favorisant la transversalité et la co-construction des politiques d'ESS (mission pilote ESS, référents ESS...) et d'une gouvernance pour le pilotage et le suivi de la stratégie territoriale (COPIL, conférence territoriale de l'ESS) - Suivi de la mise en œuvre de la convention CdC-CRESS Corsica - Fédérer l'ensemble des acteurs de l'ESS autour de la CRESS Corsica - Organiser la coordination entre les acteurs de l'ESS et Corsica Statistica - notamment dans le cadre d'une convention - pour mesurer de façon régulière et fiable l'apport économique et social de l'ESS en Corse, aujourd'hui et demain - Elaborer un plan de communication multi-cibles (communes, population, ...) pour faire connaître l'ESS, ses acteurs, ses actions et ses opportunités (insertion par l'activité économique, coopératives, fonds de conversion...), en déployant diverses actions de communication : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vidéo, ✓ Page dédiée à l'ESS, ✓ Réseaux sociaux de la collectivité, ✓ Evènementiels dédiés (mois de l'ESS) et actions de sensibilisation notamment auprès des jeunes, étudiants (projet partenarial DA SENSU...)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de gouvernance de l'ESS - Convention acteurs de l'ESS et Corsica Statistica
Calendrier de réalisation	Court terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les directions de la CdC, agences et offices (réfèrent désigné)

Partenaires à mobiliser	<p>CRESS Corsica et représentants de ses collègues, services de l'Etat (DREETS, DRAAF...), CESEC de Corse, chambres consulaires, Chambre des Territoires, Assemblea di a Giuventù, union régionale de la mutualité, université de Corse, DREETS, partenaires financiers de l'ESS (CAPI Move...)</p>
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER (différents volets) - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions dédiées à la gouvernance organisé - Evolution du nombre d'acteurs de l'ESS - Nombre d'actions de communication mises en place
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°1
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, France relance, CPER

N° 19	Axe thématique n° 2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale
Contexte	<p>Face aux défis sociétaux ambitieux qui seront poursuivis dans le cadre du SRDE2I, l'économie sociale et solidaire constituera également un levier d'action incontournable eu égard à sa transversalité, ses opportunités et ses fondements qui en font un puissant allier en matière d'inclusion économique et sociale, de cohésion sociale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement à la structuration du secteur de l'ESS en Corse • Le soutien à son développement par la création d'outils dédiés • Tout comme son financement
Objectif	Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 1 : combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social</p> <p>Orientation n° 8 : Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables</p>
Coordonnateur	CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les leviers d'action du cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse afin de l'inscrire durablement dans les politiques et actions de la CdC - Mettre en place des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt pour répondre à un besoin identifié sur des thématiques ESS ciblées (économie circulaire, projets alimentaires territoriaux/circuits courts de proximité etc.) - Co-construire et soutenir les dispositifs de soutien à la création d'activités dans le domaine de l'ESS (coopératives, tiers lieux associatifs et/ou coopératifs, groupements d'employeurs et charte de labellisation...), y compris dans le cadre de multi-activités - Création d'outils spécifiques à l'installation dans le rural d'activités de l'ESS - Accompagner la professionnalisation du secteur par la création de formations dédiées à l'ESS, notamment dans la perspective de préparer le renouvellement des générations : à destination des formateurs du secteur de l'ESS (axe 3 du PRIC) - Permettre aux entreprises de l'ESS de se positionner sur des projets financés par la commande publique (clauses dédiées, plateforme de référencement...) - Mettre en place des appels à projet conjoints entre les entreprises ESS et des entreprises de l'agriculture ou du tourisme par exemple (tourisme social, etc...) pour favoriser la structuration de filières
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Volet ESS au sein des conventions ADEC – EPCI - Volet ESS au sein des actions collectives de l'ADEC - Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt - Dispositif de soutien à la création d'activités dans le domaine de l'ESS - Programme de formations dédié - Marchés publics avec clauses dédiées à l'ESS

Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les directions de la CdC, agences et offices (réfèrent désigné)
Partenaires à mobiliser	CRESS Corsica et représentants de ses collègues, services de l'Etat (DREETS, DRAAF...), CESEC de Corse, chambres consulaires, chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù, union régionale de la mutualité, université de Corse, DREETS, partenaires financiers de l'ESS (CAPI Move...), la Coopération Agricole Corse
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER (différents volets) - France Relance - FEADER - PO FEDER 2021-2027 sur différentes priorités - FSE+ régional sur différentes priorités - PTIC
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'appels à projet / financements octroyés - Nombre d'appels à manifestation d'intérêt - Nombre de bénéficiaires / montant des aides octroyées en soutien à la création d'activités, y compris en milieu rural - Nombre de projets soutenus dans le domaine de l'ESS spécifiquement pour une installation en milieu rural (coopératives, tiers lieux...) - Nombre d'acteurs de l'ESS formés - Nombre d'appels à projet conjoints soutenus entre acteurs de l'ESS et entreprises classiques - Nombre et pourcentage de marchés clausés
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°1 ; Défi sociétal n°3 ; Défi sociétal n°4 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°3 ; Axe thématique n°6
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, France relance, CPER

N° 20	Axe thématique n° 2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale
Contexte	<p>Face aux défis sociétaux ambitieux qui seront poursuivis dans le cadre du SRDE2I, l'économie sociale et solidaire constituera également un levier d'action incontournable eu égard à sa transversalité, ses opportunités et ses fondements qui en font un puissant allier en matière d'inclusion économique et sociale, de cohésion sociale. Trois axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement à la structuration du secteur de l'ESS en Corse • Le soutien à son développement par la création d'outils dédiés • Tout comme son financement
Objectif	Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux
Lien avec le PADDUC	<p>Orientation stratégique n° 1 : combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social</p> <p>Orientation n° 8 : Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables</p>
Coordonnateur	CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et valoriser les outils financiers existants (fonds de prêt, garantie...), par le déploiement du dispositif Corsica Sulidaria - Améliorer la capacité des entreprises de l'ESS à accéder à des financements de droit commun (ingénierie, création d'emplois...) par une meilleure information/communication - Sécuriser l'activité des structures ESS par leur capacité à accéder à des financements pour leurs besoins en trésorerie - Adapter les outils existant au développement des entreprises de l'ESS (transition des PME de l'ESS vers des entreprises de taille intermédiaire...) - Encourager les financements citoyens : financement participatif (mise à disposition de plateforme numérique), mécénat financier et de compétences... - Inscrire l'ESS dans le Programme Opérationnel Régional (POR) et accompagner les structures de l'ESS à la mobilisation des Fonds Structurels et d'Investissements (FESI)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'information et de communication - Création d'un nouveau fond de soutien à la trésorerie des structures de l'ESS - Plateforme numérique dédié aux financements citoyens - Volet ESS dans le POR
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les directions de la CdC, agences et offices (réfèrent désigné)
Partenaires à mobiliser	CRESS Corsica et représentants de ses collègues, services de l'Etat (DREETS, DRAAF...), CESEC de Corse, chambres consulaires, chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù, union régionale de la mutualité, université de Corse, DREETS, partenaires financiers de l'ESS (CAPI Move...)

Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER (différents volets) - France Relance - FEADER - PO FEDER 2021-2027 sur différentes priorités - FSE+ régional sur différentes priorités
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information réalisées pour faire connaître les outils financiers - Nombre de structures de l'ESS soutenues dans le cadre de leurs besoins de trésorerie / montant octroyé - Nombre de bénéficiaires des financements dédiés à l'ESS / montant engagé - Montant des financements obtenus par le biais des financements citoyens
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°4 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Délégation n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, France relance

3.3. Déployer les leviers d'action économique

3.3.1 Action économique dans les territoires

N°21	Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires
Contexte	L'une des priorités souhaitées pour ce nouveau SRDE2I portera sur la territorialisation de l'action économique publique, pour répondre efficacement aux besoins d'accompagnement spécifiques, et se saisir ainsi de toutes les opportunités de développement individuelles ou collectives
Objectif	Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	Direction des dynamiques territoriales de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un travail collaboratif sur la mise en cohérence des contrats territoriaux et des documents cadres existant - Conventonnement global ADEC/EPCI avec plan d'actions annuel sur deux priorités stratégiques issues du projet de territoire, en partenariat avec l'expertise des chambres consulaires - Mise à disposition par l'ADEC d'un volet « expertise » permettant la réalisation d'études spécifiques à chaque territoire (observation économique, ...) - Création d'une cellule de suivi et d'accompagnement technique à la réalisation des projets, avec désignation d'un interlocuteur unique par EPCI - Mise en place d'une contractualisation spécifique basée sur des appels à projet territoriaux d'excellence (expérimentation...) visant à soutenir l'habitabilité des territoires ruraux - Etudier l'opportunité des conventionnements inter-EPCI sur des thématiques transversales (gestion des déchets, ESS, culture, enseignement artistique...)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Convention cadre ADEC – EPCI en 2022 et plan d'actions 2023 pour les 19 intercommunalités - Désignation 1 référent par EPCI - Rapport d'études / observation réalisé par l'ADEC au bénéfice des territoires - Appels à projets territoriaux d'excellence / expérimentaux - Convention inter-EPCI
Calendrier de réalisation	Court terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, DGA en charge de la culture, patrimoine sport et jeunesse de la CdC, agences et offices éventuellement (ODARC, ATC)
Partenaires à mobiliser	EPCI, réseau consulaire, partenaires financiers, PETR, communes éventuellement, comité de massif
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet cohésion des territoires - PTIC
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions cadres signé - Nombre d'études / observatoire réalisés pour le compte des territoires - Nombre de projets territoriaux soutenus / financements mobilisés - Nombre de conseil / réunion d'information réalisé par le référent EPCI

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'appels à projet territoriaux soutenus / financements mobilisés - Montant des financements mobilisés sur des conventionnements inter-EPCI - Nombre de création d'activités
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°1 ; Défi sociétal n°3 ; Défi sociétal n°4 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°2 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	France relance, CPER

N°22	Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires
Contexte	L'une des priorités souhaitées pour ce nouveau SRDE2I portera sur la territorialisation de l'action économique publique, pour répondre efficacement aux besoins d'accompagnement spécifiques, et se saisir ainsi de toutes les opportunités de développement individuelles ou collectives
Objectif	Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma/process dédié à la coordination de l'ensemble des agences et offices pour positionner l'ADEC comme la « porte d'entrée » unique des entreprises porteurs de projet dans les territoires - Améliorer l'information et la communication auprès des porteurs de projet potentiels sur l'ensemble des aides et accompagnements accessibles (ADEC, directions de la CdC et ses satellites, consulaires...), et les orienter vers les « bons » interlocuteurs - Soutenir les dispositifs d'aide à l'installation en milieu rural - Doter les territoires ruraux de ressources nouvelles pour soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation (formation, animation économique, ingénierie au portage de projets, réalisation d'études de marché et de prévisionnels...), notamment par le biais de l'installation de tiers lieux ou espaces collaboratifs, en partenariat avec les consulaires ; ces tiers lieux pourraient accueillir des permanences assurées par des consulaires et/ou le réseau bancaire, ou encore accueillir des rencontres entre professionnels afin de tisser des liens économiques au sein des territoires
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma organisationnel / process dédié à la coordination entre agences et offices en matière d'accompagnement de projets - Programme d'information - Convention cadre ADEC-EPCI : formation, animation, ingénierie, ...
Calendrier de réalisation	Court/Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires et DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, agences et offices éventuellement (ODARC, ATC)
Partenaires à mobiliser	EPCI, réseau consulaire, partenaires financiers, PETR, communes éventuellement, comité de massif
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet cohésion des territoires - France Relance - PTIC - PO FEDER 2021-2027 priorités 1 et 4
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information / communication réalisées auprès de porteurs de projet - Evolution du nombre de porteurs de projet accompagnés - Evolution du nombre d'activités créées en milieu rural - Offre de formation proposée en milieu rural suivant les besoins du terrain rapportés
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°3 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°2 ; Axe thématique n°4 ; Axe thématique n°6

**Synergie avec les autres
documents cadres
stratégiques**

3.3.2 Financement aux entreprises

N°23	Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement
Contexte	La montée en puissance de l'appareil de production locale nécessitera la mise en place d'un système de financement moderne, en privilégiant notamment la logique de projet
Objectif	Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'écosystème financier (Plateforme Fin'imprese) pour une meilleure compréhension par les acteurs : tenir et animer périodiquement le comité technique Fin'Imprese, cartographie des outils, tutoriels en ligne, ... - Mise en place d'une information partagée des dispositifs de soutien financier - Renforcer le passage d'une logique d'aides à une logique de projet - Pour accompagner la logique projet, déployer une cellule d'ingénierie financière au service des acteurs de l'économie - Consolider (pérenniser/renouveler) les outils financiers existant efficaces de Fin'imprese en développant la complémentarité avec les outils nationaux - Déployer des fonds de prêt spécifiques supports à l'investissement de relance et à la consolidation d'entreprises fragilisées par la crise sanitaire et fortement endettées (PGE) - Poursuivre et adapter le dispositif de crédit d'impôt pour les investissements Corse (CIIC), pour soutenir le développement de filières jugées prioritaires, et réduire la dépendance extérieure - Mettre en place un fonds relai de subventions en relais des aides directes accordées par l'ADEC - Concevoir un instrument financier mobilisant l'épargne corse pour financer les transitions économiques, technologiques et écologiques (transmission et reprise d'entreprises, rénovation du bâti, numérique...) - Identifier les besoins de financement spécifiques des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et envisager la mise en place d'outils dédiés - Mener des réflexions autour de la pertinence de nouveaux outils : participation publique en capital dans des entreprises stratégiques, outils de type capital-développement, fonds d'amorçage, financement participatif, financement inter-entreprises sans prise de participation...
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Marché relatif à la sélection d'un opérateur financier chargé du cofinancement et de la mise en œuvre de l'instrument financier : Fonds de prêt Relance. - Marché relatif à la sélection d'un opérateur financier chargé du cofinancement et de la mise en œuvre de l'instrument financier : Fonds de consolidation des entreprises. - Cartographie des outils financiers / tutoriels en ligne - Programme d'actions d'information sur les outils financiers - Compte rendu du comité technique Fin'imprese - Appels à projet territoriaux et/ou au bénéfice des filières prioritaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Process dans le cadre du contrôle des aides octroyées - Rapport sur la généralisation du mode AAP par l'ADEC
Calendrier de réalisation	Court/moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la CdC, DGA en charge des affaires financières, DGA Stratégie, Innovation et Transformation, DGA en charge de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et du sport, agences et offices de la CdC
Partenaires à mobiliser	Réseau des consulaires, partenaires financiers dont réseau bancaire, banque des territoires, CADEC, ordre des experts comptables, FEMU Qui, SAS Alza, FIP...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financements spécifiques de l'Etat (CIIC, etc...) - PO FEDER 2021-2027 - BEI - Financement participatif - Réseau de Business Angels
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées en comité technique Fin'imprese - Cartographie des outils financiers - Nombre d'actions d'information - Nombre d'appels à projet / financement mobilisé pour des projets de territoire ou de filière - Nombre de projets accompagnés par la cellule ingénierie - Nouveaux instruments financiers mis en place - Nombre de contrôles réalisés sur les aides octroyées
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°2 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°2 ; Axe thématique n°3 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	

3.3.3 Coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement

a) La coopération transfrontalière

N° 24	Axe thématique n° 5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée
Contexte	<p>La compétitivité de l'économie insulaire se fondera sur un meilleur équilibre des échanges commerciaux, rendu possible notamment par une capacité productive améliorée. L'action publique devra permettre en particulier d'insérer pleinement l'économie Corse au sein des marchés méditerranéen et européen, en priorité. Deux axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les projets de coopération entre la Corse et les partenaires européens • Renforcer le soutien et l'accompagnement aux démarches à l'export
Objectif	Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique non définie dans le PADDUC
Coordonnateur	DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les réseaux et instances auxquels la Corse participe (CRPM, Comité des Régions...) et valoriser des initiatives en lien avec ces réseaux - Créer une cellule d'ingénierie au sein de la CdC, qui : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Dans une première phase</u>, en lien avec l'antenne de de la CdC à Bruxelles et le Centre Europe Direct de Corse, serait en mesure d'assurer la veille réglementaire et l'information concernant les dispositifs et appels à projet, à destination des porteurs, ✓ <u>Dans une deuxième phase</u> et constituée de profils techniques spécifiques, accompagnera les bénéficiaires tout au long du processus de coopération : du montage (recherche de partenariat, mise en forme de l'idée de projet...) à l'évaluation ex-post étant entendu que celle-ci, relevant de la pleine compétence des autorités de gestion des programmes, devra être analysée comme un bilan du bénéfice et de l'intérêt que les bénéficiaires en ont tiré de leur expérience - Développer le site Europe de la Collectivité de Corse - Mettre en place une communauté composée de « relais coopération » dans chaque entité régionale (CdC, agences, offices, consulaires, université de Corse...) afin d'utiliser pleinement les dispositifs existants en lien avec la cellule d'ingénierie de la CdC : projets INTERREG (impliquant si possible des acteurs privés), mobilités ERASMUS, projets européens à gestion directe de la Commission, création et renforcement des doubles diplômes... - S'appuyer sur la communauté créée pour imaginer de nouvelles modalités de coopération (séminaires, échanges spécifiques à la demande des bénéficiaires...), et étudier les conditions de leur mise en place - Imaginer et/ou financer des dispositifs bilatéraux spécifiques : gestion des déchets dans le cadre d'un modèle partagé d'économie circulaire entre la Corse et la Sardaigne, bourses de mobilité

	<p>étudiante dédiées à des régions d'Europe spécifiques (Sardaigne, Catalogne, Pays Basque et au-delà...), ou des îles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'ESS, ou encore la culture et le patrimoine, comme vecteur de coopération inter-îles (création d'un réseau de partenaires, mise en place de formations conjointes, participation à des projets de coopération ciblés...) - Faciliter la coopération transfrontalière des PME en accompagnant financièrement les initiatives les plus structurées (coût de l'insularité)
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la cellule ingénierie - Stratégie de coopération - Projets de coopération - Site internet Europe de la Collectivité de Corse
Calendrier de réalisation	Court / Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et du sport, autres directions de la CdC, ATC, AUE, ODARC, OTC
Partenaires à mobiliser	Université de Corse, réseau des chambres consulaires, CRESS Corsica et acteurs de l'ESS, Business France, BPI, Autorités de gestion et secrétariats conjoints des programmes de coopération, Antenne de Bruxelles.....
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - FEDER CTE 2021-2027 - PO FEDER 2021-2027 1 et 5 notamment - FSE+ régional - Life Europe - Horizon Europe - Fonds Ministère des Affaires Etrangères (appel à projets MAE)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives en lien avec les réseaux et instances européennes ou internationales existantes - Nombre de bénéficiaires accompagnés - Nombre de partenariats créés - Rapport d'activité de veille - Nombre d'acteurs associés à la communauté « relais coopération » - Nombre d'actions entreprises sur les objectifs prioritaires européens - Montant FEDER CTE mobilisé - Montant des financements mobilisés
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°3 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°2 ; Axe thématique n°4 ; Axe thématique n°7 ; Axe thématique n°8
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse - Programme FEDER/FSE Corse - Programme CTE INTERREG Italie-France Maritime - Programme CTE INTERREG Euro-Med - Programme CTE INTERREG Next-Med - Programme CTE INTERREG Europe - Programme Life Europe - Programme Horizon Europe - Initiative WestMed

b) **Rayonnement : attractivité et export**

N° 25	Axe thématique n° 5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée
Contexte	<p>La compétitivité de l'économie insulaire se fondera sur un meilleur équilibre des échanges commerciaux, rendu possible notamment par une capacité productive améliorée. L'action publique devra permettre en particulier d'insérer pleinement l'économie Corse au sein des marchés méditerranéen et européen. Deux axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les projets de coopération entre la Corse et les partenaires européens • Renforcer le soutien et l'accompagnement aux démarches à l'export
Objectif	Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique non définie dans le PADDUC
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Passage du CODITE (Comité de Développement de l'Internationalisation du Territoire dans le domaine économique) en CRSE (Conseil Régional Stratégique de l'Export) - Rationaliser les actions en faveur de l'export et de l'attractivité en renforçant les relations entre les acteurs compétents (renouvellement convention avec Business France, évolution de la Team Export avec les consulaires...), tout en capitalisant sur la communauté de relais de la coopération (voir fiche précédente) - Faciliter la synergie entre agences et offices, en s'appuyant sur la communauté de coopération nouvellement créée (partage d'informations, transfert de bonnes pratiques...) - Finaliser la stratégie d'attractivité économique de la Corse et les outils de marketing territorial correspondant - Engager une réflexion – tables rondes... - avec un réseau de producteurs d'excellence dans le cadre de l'opportunité de créer une marque territoriale corse qui capitalise sur les savoir-faire locaux, sa culture, et sur l'image de la Corse à l'international (exemple : type « Fattu in Corsica »...) - Soutenir et valoriser les productions agricoles sous SIQO (signe officiel de qualité : AOP, IGP, BIO) assurant la promotion de la Corse - Utiliser les technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux) pour favoriser l'émergence d'une communauté des exportateurs corses (« community business – rete internaziunale») et faire de l'extension « .corsica », une marque distinctive permettant aux TPE/PME de disposer d'une vitrine virtuelle à l'international, dans le cadre de la stratégie globale de marketing territorial - Participer au rayonnement de la Corse en s'appuyant sur les différents réseaux, y compris des « ambassadeurs » tels que les VIE, les acteurs culturels, les corses de la diaspora... pour faciliter la mise en place de projets (détection de marchés...) - Accompagner la montée en compétences des entreprises, notamment en matière linguistique (formations...)
Livrables	- Création du CRSE

	<ul style="list-style-type: none"> - Convention avec Business France - Stratégie d'attractivité économique / outils marketing - Organisation des tables rondes avec le réseau de producteurs - Composition de la communauté des exportateurs corses - Constitution d'un réseau d'ambassadeurs - Programme de formations
Calendrier de réalisation	Court /Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	CdC, ATC, AUE, ODARC, OTC
Partenaires à mobiliser	Université de Corse, réseau des chambres consulaires, CRESS Corsica et acteurs de l'ESS, Business France, BPI...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - FEDER CTE - PO FEDER 2021-2027
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Convention avec Business France signée - Nombre de réunions avec la Team Export - Nombre de réunions de travail / concertation inter-agences et offices - Nombre d'actions de promotion / valorisation des productions corses à l'international - Evolution du nombre de sites internet avec l'extension .corsica - Nombre de réunions organisées dans le cadre de la communauté des exportateurs corses - Nombre d'acteurs ambassadeurs (y compris corses de la diaspora) - Nombre de formés
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°3 ; Axe thématique n°4 ; Axe thématique n°7
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Programme FEDER/FSE Corse - Programme CTE INTERREG Italie-France Maritime - Programme CTE INTERREG Euro-Med - Programme CTE INTERREG Next-Med - Programme CTE INTERREG Europe - Initiative WestMed

N° 26	Axe thématique n° 5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée
Contexte	<p>La compétitivité de l'économie insulaire se fondera sur un meilleur équilibre des échanges commerciaux, rendu possible notamment par une capacité productive améliorée. L'action publique devra permettre en particulier d'insérer pleinement l'économie Corse au sein des marchés méditerranéen et européen. Deux axes stratégiques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les projets de coopération entre la Corse et les partenaires européens • Renforcer le soutien et l'accompagnement aux démarches à l'export
Objectif	Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique non définie dans le PADDUC
Coordonnateur	ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les entreprises sur les dispositifs d'accompagnement à l'export, notamment ceux proposés dans les cadres nationaux - Organiser de manière collective un ciblage géographique des marchés à l'international pour agréger les forces en présence (lignes existantes, actions engagées par des agences / offices...) - Privilégier la recherche de partenariats commerciaux pérennes en s'appuyant notamment sur l'existence de convergences d'intérêt en termes de projet, entre la Corse et les territoires visés (Italie, Israël, Québec, Pays d'Europe du Nord...) : projet de coopération dans le cadre de la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée, ... - Favoriser les actions collectives à l'export par un accompagnement global : veille, financement, analyses régulières de l'évolution des marchés internationaux permettant d'identifier et de se saisir rapidement des opportunités accessibles (en complémentarité avec le service de veille-information proposé par Business France pour les exportateurs), - Maintenir voire renforcer les tarifs préférentiels à l'export
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Volet export dans chaque action collective et convention EPCI - Renforcement du réseau de VIE - Stratégie à l'export
Calendrier de réalisation	Court /Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	CdC, ATC, AUE, ODARC, OTC
Partenaires à mobiliser	Université de Corse, réseau des chambres consulaires, CRESS Corsica et acteurs de l'ESS, Business France, BPI, compagnies aérienne et maritime en charge de la DSP...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - France relance - PO FEDER 2021-2027 - FEDER CTE et Horizon
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information sur les dispositifs d'accompagnement réalisé - Evolution du nombre d'entreprises exportatrices / part de chiffre d'affaires à l'export

	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats créés - Rapports d'études et de conseil réalisés au bénéfice des filières : veille, analyses des marchés...
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°4 ;
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Plan de résilience – soutien à l'export

3.3.4 Foncier et immobilier économique

N° 27	Axe thématique n° 6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
Contexte	Dans la perspective de soutenir la dynamique de développement souhaitée, les efforts en matière d'action publique pour faciliter la mise à disposition de foncier économique devront être poursuivis voire renforcés pour la création et l'installation d'activités en milieu rural
Objectif	Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
Lien avec le PADDUC	Nouvelle orientation stratégique n'apparaissant pas dans le PADD de 2015 mais faisant l'objet d'une analyse : OS A : problématiques foncières et accès à la propriété
Coordonnateur	ADEC / EPCI
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les intercommunalités dans la collecte et la diffusion de l'information sur les disponibilités foncières en Corse pour faciliter l'adéquation offre / demande (dynamique d'installation des agriculteurs et des artisans, développement...), y compris dans l'identification de friches : information... - Accompagner la requalification d'espaces et de locaux à destination des porteurs de projet - Déployer un dispositif financier de soutien à la création / requalification de zones d'activité en partenariat (conventions d'action territoriale) avec les EPCI compétents en la matière. - Entretenir avec les partenaires compétents la dynamique d'installation et de développement d'espaces collaboratifs et de tiers lieux, en particulier dans les zones rurales et de montagne - Proposer aux acteurs compétents d'envisager la mise en place de dispositifs incitatifs spécifiques aux zones rurales et de montagne (AAP, bourses d'installation...) - Mettre en place un dispositif incitatif permettant la mobilisation du foncier à potentialité agricole en dépit des problématiques liées au désordre foncier
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de soutien financier en partenariat avec les EPCI compétents
Calendrier de réalisation	Court/Moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, direction de la culture de la CdC, AUE, Office foncier, ODARC
Partenaires à mobiliser	EPCI, réseau des consulaires, GIRTEC, SAFER, SPL Amatarra, SEM Bastia Aménagement, Comité de massif
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet cohésion des territoires - PO FEDER 2021-2027 priorité 5 - France Relance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de travail organisées dans le cadre de la collecte et de la diffusion de l'information sur les disponibilités foncières - Co-financements mobilisés pour la création de zones d'activités / tiers lieux - Co-financements apportés dans le cadre de la mise en place d'outils incitatifs pour l'installation en milieu rural et zone de montagne
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°2 ; Axe thématique n°3 ;

**Synergie avec les autres
documents cadres
stratégiques**

3.3.5 Valorisation de la langue et de la culture corses

N° 28	Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par la valorisation de la langue et de la culture corses
Contexte	La stratégie de relance ambitionne de s'appuyer sur les potentialités de notre appareil de production, valorisant ici le savoir-faire productif : il apparaît incontournable d'y associer les industries culturelles, et en particulier les opportunités autour de la langue et de la culture corses, qui participent pleinement à l'identité de la Corse
Objectif	Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 2 : Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire
Coordonnateur	Direction de la langue corse de la CdC/ Direction de la culture de la CdC/ ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion de la langue et de la culture corses par des moyens innovants - Valoriser la compétence en langue corse par les activités culturelles et économiques qui en découlent - Développer la formation des techniques adaptées aux activités culturelles linguistiques - Favoriser la création de contenus culturels en langue corse
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet - Programme de formation
Calendrier de réalisation	Court / moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Direction de la formation, CNC
Partenaires à mobiliser	Université, organismes de formation, acteurs culturels, ...
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet langue corse - CPER volet culture-patrimoine - FEDER CTE
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formés - Nombre de contenus culturels en langue corse financés - Nombre d'actions de valorisation
Autres synergies dans le SRDE2I	Défi sociétal n°3 ; Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°5 ; Axe thématique n°8
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	Feuille de route culture, RDA culture, PADD, Cadre d'orientation de la politique linguistique de la CdC ¹¹ , RDA Lingua corsa ¹²

N° 29	Axe thématique 8. Valorisation de et par la langue corse
Contexte	La stratégie de relance ambitionne de s'appuyer sur les potentialités de notre appareil de production, valorisant ici le savoir-faire productif : il apparaît incontournable d'y associer les industries culturelles, et en particulier les opportunités autour de la langue et de la culture corses, qui participent pleinement à l'identité de la Corse

¹¹ En attente du vote de l'Assemblée de Corse

¹² En attente du vote de l'Assemblée de Corse

Objectif	S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international
Lien avec le PADDUC	Orientation stratégique n° 2 : Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire
Coordonnateur	Direction de la langue corse de la CdC/ Direction de la culture de la CdC/ ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'économie de la langue par la mise en place d'un dispositif spécifique au développement d'activités de production dédiées : édition, doublage, traduction... - Favoriser l'usage et l'appropriation de la langue au sein du monde entrepreneurial : numéro vert, accompagnement dédié type « aide à projet » ... pour la traduction de supports... - Accompagner la professionnalisation de la langue au travers d'une politique certificative adaptée - Equiper la langue pour permettre sa diffusion, notamment par le biais du numérique : convention avec les entreprises du numérique ... - Déployer un ensemble de dispositifs / outils complémentaires au service de la valorisation et la promotion de la langue (par exemple : charte, réseau de professionnels issus de régions de langue régionale, ...), y compris à l'international, dans la perspective notamment de développer et/ou d'élargir les partenariats commerciaux
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de soutien à l'économie de la langue - Mise en place du numéro vert - Politique de formation certificative - Convention avec les entreprises du numérique - Dispositif / outils de promotion de la langue
Calendrier de réalisation	Court / moyen terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Direction de la formation
Partenaires à mobiliser	Université, organismes de formation, acteurs culturels, associations de promotion de la langue, CCI, CRMA, MEDEF, CGPME Corsica
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CPER volet langue corse - CPER volet culture-patrimoine - FEDER CTE
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus au bénéfice des activités de production en langue corse / financements octroyés - Evolution du nombre de professionnels dans le secteur des activités de production (édition, doublage, traduction...) - Nombre de conseil / services apportés dans le cadre de l'usage et de l'appropriation de la langue corse - Nombre de formés - Conventions signées avec les entreprises du numérique - Evolution du nombre de signataires de la charte - Nombre de partenariats créés y compris à l'international
Autres synergies dans le SRDE2I	Axe thématique n°1 ; Axe thématique n°3 ; Axe thématique n°5 ; Axe thématique n° 7

**Synergie avec les autres
documents cadres
stratégiques**

Cadre d'orientation de la politique linguistique de la CdC¹³, RDA Lingua corsa¹⁴

¹³ En attente du vote de l'Assemblée de Corse

¹⁴ En attente du vote de l'Assemblée de Corse

4 La gouvernance du SRDE2I et action publique

4.1. La coordination de l'action publique

N° 30	Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique
Contexte	La réalisation des orientations du SRDE2I au cours de la période 2017-2021 a été ralentie par l'irruption de la crise sanitaire de la COVID-19, qui a réclamé la mise en place de dispositifs d'urgence ; toutefois, le bilan avait également mis en avant les carences en matière de coordination de l'action publique et de suivi du SRDE2I.
Objectif	Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'action publique : définition d'un schéma organisationnel simplifié pour éviter les interférences et insuffler de la transversalité entre CdC, agences et offices, de la clarté de la définition des compétences, réalisation de Conventions d'Objectifs et de Moyens entre CdC et les agences et offices, mise en place de groupes de travail thématiques... - Simplification des circuits de décision - Mettre en place une comitologie stratégique et de suivi entre CdC et les agences et offices, afin de garantir la cohérence et la transversalité des documents cadres et plus globalement de l'action publique - S'appuyer sur la comitologie de suivi pour s'assurer de la comptabilité des dispositifs d'aides aux entreprises avec le SRDE2I - Définir et organiser la complémentarité entre l'ADEC et les chambres consulaires en matière d'action publique économique, par la mise en place de convention-cadre - Garantir la simplification des procédures d'instruction (en éliminant par exemple les redondances) et la lisibilité des documents produits par l'administration et de ceux demandés aux porteurs de projet - Mettre en place un site internet de la CdC performant et permettant notamment aux porteurs de projet de déposer leur dossier en ligne, d'avoir accès à de l'information économique (permanences des consulaires, AAP...) mais aussi de générer des données notamment de veille informative pouvant servir d'outils d'aide à la décision etc... - Pérenniser et généraliser l'individualisation des aides à la création (y compris dans le cadre de la reprise-transmission), au développement, à la compétitivité et au financement des entreprises par l'ADEC (notamment par des dispositifs d'ingénierie financière), et en faciliter l'exécution
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma organisationnel / Convention d'Objectifs et de Moyens CdC- ADEC - Composition de groupes de travail thématiques - Composition de la comitologie stratégique et de suivi - Rapport de comptabilité des dispositifs d'aides aux entreprises avec le SRDE2I

	<ul style="list-style-type: none"> - Convention cadre ADEC - CCI - Rapport sur l'individualisation de l'ensemble des aides et soutien à l'ingénierie financière par l'ADEC dès 2023 - Site internet de la Collectivité de Corse
Calendrier de réalisation	Court terme
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les directions de la CdC, agences et offices
Partenaires à mobiliser	Etat, réseau des consulaires
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - PO FEDER 2021-2027 - FEDER CTE
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions mises en place dans le cadre de la comitologie stratégique et de suivi - Nombre de Convention d'Objectifs et de Moyens signée - Rapport de comptabilité des aides aux entreprises avec le SRDE2I - Convention cadre signée entre ADEC et consulaires - Mise en place du site internet / nombre de contacts - Rapport d'audit en faveur de la simplification des procédures
Autres synergies dans le SRDE2I	Tous les axes thématiques et tous les défis sociétaux
Synergie avec les autres documents cadres stratégiques	3S

4.2. Le pilotage et le suivi

N° 31	Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique
Contexte	La réalisation des orientations du SRDE2I au cours de la période 2017-2021 a été ralentie par l'irruption de la crise sanitaire de la COVID-19, qui a réclamé la mise en place de dispositifs d'urgence ; toutefois, le bilan avait également mis en avant les carences en matière de coordination de l'action publique et de suivi du SRDE2I.
Objectif	Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats
Lien avec le PADDUC	Paragraphe « gouvernance » dans le PADD
Coordonnateur	DGA Stratégie, Innovation et Transformation de la CdC / ADEC
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un cadre budgétaire pluriannuel permettant la mise en œuvre du SRDE2I avec des objectifs annuels - Mettre en place des actions régulières d'information et de sensibilisation pour les acteurs impliqués afin de s'assurer de leur capacité à atteindre les objectifs fixés - Remodeler les comités de suivi du SRDE2I vers une instance optimisée à visée opérationnelle (nombre d'acteurs réduits, 2 réunions annuelles, lettres d'information aux membres concernés...) - Prévoir des actions pédagogiques à destination du grand public pour garantir la transparence et l'appropriation des actions publiques en matière de développement économique - Utiliser les outils d'intelligence (veille, influence, sécurité...) et d'observation économique pour alimenter le suivi du SRDE2I (mise en cohérence des différentes sources d'information, partage d'informations entre les acteurs publics...), - Construire des tableaux de bord synthétiques et évolutifs, de suivi de la réalisation des actions prévues et/ou financées dans le cadre du SDRE2I, pour permettre des évaluations <i>in itinere</i> - Envisager la communication d'un bilan annuel des actions menées dans le cadre du SRDE2I
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre budgétaire pluriannuel - Programme d'actions d'information - Page dédiée à la mise en œuvre d'Ecnunia2030 sur le site de l'ADEC pour suivi dans la réalisation des différentes actions portées - Redéfinition et modalités d'organisation du comité de suivi dès 2022 - Tableaux de bord - Bilan annuel des actions - Stratégie d'Intelligence Economique Territoriale et séminaires associés
Calendrier de réalisation	Suivi continu
Autres directions CdC / Agences et Offices	Toutes les directions de la CdC concernées, agences et offices
Partenaires à mobiliser	Etat, EPCI et chambres consulaires
Sources de financement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - PO FEDER 2021-2027 - FEDER CTE

<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution / suivi du budget - Nombre d'actions d'informations mises en place - Nombre de réunions de travail / suivi - Evolution des tableaux de bord - Bilan annuel des réalisations
<p>Autres synergies dans le SRDE2I</p>	<p>Tous les axes thématiques et tous les défis sociétaux</p>
<p>Synergie avec les autres documents cadres stratégiques</p>	

5 Conclusion

Le SRDE2I est un document prescriptif, il représente aussi un document cadre d'orientation stratégique, le document cadre de référence en matière d'action publique sur le volet économique. Il fixe le cap de notre économie à l'horizon 2030.

Il doit être à l'origine d'une déclinaison plus opérationnelle notamment au travers de documents d'intervention contractualisés avec les différentes parties prenantes identifiées dans les fiches actions (conventions, accord-cadre, conventions d'objectifs et de moyens, appels à projet, ...). Ces documents contractualisés auront vocation ainsi à engager les divers acteurs, chacun dans leur domaine de compétences, sur la réalisation d'activités précises identifiées en partie dans le cadre du SRDE2I, et/ou des financements mobilisés. Ces documents contractualisés constitueront les outils pour la bonne réalisation des orientations prévues au titre du SRDE2I.

Par ailleurs, le SRDE2I sera appelé à évoluer au fur et à mesure des besoins d'accompagnement exprimés par les acteurs économiques, de l'évolution conjoncturelle. Il sera donc adapté au rythme des nécessités d'évolution. Dans ce cadre, les résultats du bilan annuel étayeront la réflexion autour de la révision du SRDE2I. Le SRDE2I évoluera également en fonction des négociations à venir sur l'évolution institutionnelle de notre île, et élargira donc son spectre à d'autres actions à décliner ***sur la base de compétences et moyens nouvellement acquis***.

Enfin, la réussite de ce projet ambitieux de relance réclamera l'implication et la mobilisation de tous les acteurs, des salariés et entreprises aux établissements publics et collectivités, en se fondant sur la synergie des projets et des forces vives de notre île.

6 Annexes

Annexe 1. Glossaire

Annexe 2. Le tableau synoptique

Annexe 3. Le tableau des financements mobilisables

Annexe 4. La liste des écosystèmes et filières prioritaires cités dans Ecunomia 2030

Annexe 5. La liste des documents cadres / bibliographie

Annexe 6. La liste des contributeurs

Annexe 1. Glossaire

3S : Stratégie de spécialisation intelligente
 AAP : Appel à projet
 AC : Assemblée de Corse
 ACV : Action Cœur de Ville
 ADEC : Agence de Développement Economique de la Corse
 ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
 ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
 ARIA : Association Régionale des Industries Alimentaires
 ATC : Agence du Tourisme de la Corse
 AUE : Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse
 BPI : Banque Publique d'Investissement
 CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
 CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
 CdC : Collectivité de Corse
 CESEC : Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
 CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
 CNC : Centre national du Cinéma
 CODITE : Comité de Développement de l'Internationalisation du Territoire dans le domaine Economique
 CPER : Contrat de Plan Etat région
 CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
 CRMA : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
 CSJC : Centre du Sport et de la Jeunesse Corse
 DGA : Direction Générale Adjointe
 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
 DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
 DSP : Délégation de Service Public
 ENR : Energies Renouvelables
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 ESA : Espace Stratégique Agricole
 ESS : Economie Sociale et Solidaire
 FAQ : Foire Aux Questions
 FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
 CTE : Coopération Territoriale Européenne
 FFB : Fédération Française du Bâtiment
 FMI : Fonds Monétaire International
 FSE : Fonds Social Européen
 GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
 IAA : Industrie Agro-Alimentaire
 INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
 MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
 MILO : Mission Locale
 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
 ODARC : Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
 OEC : Office de l'Environnement de la Corse
 ORELI : Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel
 OSP : Obligation de Service Public

PAAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
PETR : Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux
PGE : Prêt Garanti par l'Etat
PIA : Programme d'Investissements d'Avenir
PIAC : Pôle des Industries Aéronautiques de Corse
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements
PREZA : Plan Régional En faveur des Zones d'Activités
PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
PSN : Plan Stratégique National
PTAEC : Plan Territorial d'Actions pour une Economie Circulaire
PTIC : Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse
PVD : Petites Villes de Demain
R&D : Recherche et Développement
RDA : Règlement des aides
RDI : Recherche, Développement, Innovation
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAFER : Société d'Aménagement Focier et d'Etablissement Rural
SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SEMOP : Société d'Economie Mixte à Opération Unique
SERRACOR : Service de Remplacement de Corse
SPTC : Syndicat Professionnel des Transporteurs de Corse
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SRDE2I : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
SRIT : Schéma Régional des Infrastructures de Transport
STARESO : Station de Recherches Sous-Marines et Océanographiques
TPE : Très Petite Entreprise
UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UPA : Union Professionnelle Artisanale
VA : Valeur Ajoutée
VIE : Volontariat International en Entreprise

Annexe 2. Le tableau synoptique

Défis	Objectifs	N° de fiche
Défi sociétal n°1. La relance sociale	Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société	1
Défi sociétal n°2. L'autonomie économique	Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse	2
Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant	Accompagner la structuration d'un réseau territorial d'innovation (RTI)	3
	Assurer le financement des innovations technologiques	4
	Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique	5
	Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises	6
	Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse	7
	Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques	8
	Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire	9
Défi sociétal n°4. L'égalité professionnelle femmes-hommes	Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes	10

Axes thématiques	Objectifs	N° de fiche
Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production	Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse	11
	Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable	12
	Soutenir et transformer le secteur de la construction	13
	Vers un modèle touristique durable pour la Corse	14
	Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable	15
	Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse	16
	Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité	17
Axe thématique n°2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale	Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse	18
	Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS	19
	Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux	20
Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires	Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires	21
	Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires	22
Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement	Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain	23
Axe thématique n°5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée	Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne	24
	Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse	25
	Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain	26
Axe thématique n°6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	27
Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par la valorisation de la langue et de la culture corses	Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses	28
Axe thématique 8. Valorisation de et par la langue corse	S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international	29
Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique	Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique	30
	Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats	31

Annexe 3. Le tableau des financements mobilisables

Défis	Objectifs	Sources de financement
Défi sociétal n°1. La relance sociale	Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société	FSE+ régional priorité 4 CPER volet emploi et insertion professionnelle France Relance
Défi sociétal n°2. L'autonomie économique	Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse	Nouvelles recettes à créer
Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant	Accompagner la structuration d'un réseau territorial d'innovation (RTI)	CPER volet recherche et innovation PO FEDER 2021-2027 priorité 1
	Assurer le financement des innovations technologiques	CPER volet recherche et innovation PO FEDER 2021-2027 FEDER CTE Programmes gestion directe de la Commission Européenne PIA 4
	Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique	CPER volet recherche et innovation PO FEDER 2021-2027 priorités 1 et 2 PTIC France Relance
	Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises	CPER volet numérique PO FEDER 2021-2027 priorité 1 PTIC France Relance
	Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse	CPER volet emploi et formation professionnelle CPER volet égalité femmes-hommes PO FEDER 2021-2027 priorité 4 FSE+ régional OS priorité 4
	Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques	CPER volet transition écologique et solidaire PIA PPE PTIC Life Europe Horizon Europe PO FEDER 2021-2027 priorité 2 France Relance
	Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire	CPER volet transition écologique et solidaire PIA PTIC PO FEDER 2021-2027 OS priorités 1 et 2 Life Europe France Relance
Défi sociétal n°4. L'égalité professionnelle femmes-hommes	Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes	CPER volet égalité femmes-hommes CPER volet emploi et formation professionnelle FSE+ régional priorité 4

Axes thématiques	Objectifs	Sources de financement
Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production	Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse	PTIC PO FEDER 2021-2027 priorité 1 PIA 4 France Relance
	Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable	CPER volet recherche et innovation FEADER PO FEDER 2021-2027 priorité 1 PTIC France Relance
	Soutenir et transformer le secteur de la construction	CPER volet transition écologique et solidaire PPE PTIC PO FEDER 2021-2027 priorité 2 France relance
	Vers un modèle touristique durable pour la Corse	CPER volet tourisme durable PO FEDER 2021-2027 priorité 1 FSE+ priorité 4 France Relance
	Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable	PTIC Dotation de Continuité Territoriale CPER volet mobilité
	Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse	FEAMP FEADER PTIC PO FEDER 2021-2027 priorité 1 France Relance
	Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité	PTIC Programme Action Cœur de Ville CPER volet cohésion des territoires PO FEDER 2021-2027 priorité 5 France Relance
Axe thématique n°2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale	Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse	CPER (différents volets) France Relance
	Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS	CPER (différents volets) France Relance FEADER

		PO FEDER 2021-2027 sur différentes priorités FSE+ régional sur différentes priorités PTIC
	Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux	CPER (différents volets) France Relance FEADER PO FEDER 2021-2027 sur différentes priorités FSE+ régional sur différentes priorités
Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires	Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires	CPER volet cohésion des territoires PTIC
	Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires	CPER volet cohésion des territoires France Relance PTIC PO FEDER 2021-2027 priorités 1 et 4
Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement	Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain	Financements spécifiques de l'Etat (CIIC, etc...) PO FEDER 2021-2027 BEI Financement participatif Réseau de Business Angels
Axe thématique n°5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée	Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne	FEDER CTE PO FEDER 2021-2027 priorités 1 et 5 notamment FSE+ régional Life Europe Horizon Europe Fonds Ministère des Affaires Etrangères (appel à projets MAE)
	Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse	FEDER CTE PO FEDER 2021-2027
	Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain	France relance FEDER CTE PO FEDER 2021-2027
Axe thématique n°6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	CPER volet cohésion des territoires PO FEDER 2021-2027 priorité 5 France Relance
Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles	Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses	CPER volet langue corse CPER volet culture-patrimoine FEDER CTE

<p>Axe thématique 8. Faire de l'identité corse un atout économique</p>	<p>S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international</p>	<p>CPER volet langue corse CPER volet culture-patrimoine FEDER CTE</p>
<p>Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique</p>	<p>Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique</p>	<p>PO FEDER 2021-2027 FEDER CTE</p>
	<p>Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats</p>	<p>PO FEDER 2021-2027 FEDER CTE</p>

Annexe 4. La liste des écosystèmes et filières prioritaires cités dans Ecunomia 2030

- Dans l'écosystème général de l'innovation (Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant), sont priorisés les écosystèmes suivants :
 - Energies renouvelables → fiches actions n°5, n°8 et n°9
 - Numérique → fiche action n°6
 - Silver Economie → fiche action n°7

- Dans les écosystèmes productifs (Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production), sont priorisés :
 - Agriculture/ Agroalimentaire → fiche action n°12
 - Construction → fiche action n°13
 - Tourisme → fiche action n°14
 - Transport/ logistique → fiche action n°15
 - Et les secteurs dits émergents Mer, Forêt sylviculture, Aéronautique, Industries culturelles, créatives, design et métiers d'art → fiche action n°16

Annexe 5. La liste des documents cadres / bibliographie

Collectivité de Corse, Stratégie de spécialisation intelligente Corse 2021-2027, 35 pages

Collectivité de Corse, DGA Stratégie, Innovation, Transformation, Plans d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse, Document-cadre, 54 pages

Assemblée de Corse, délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en corse, 19 décembre 2019, 43 pages

Assemblée de Corse, Projet de plan territorial de prévention et gestion des déchets, 28 et 29 avril 2022, 22 pages

Collectivité de Corse, Rapport portant adoption du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu

Collectivité de Corse, Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027, version provisoire, 7 décembre 2021, 150 pages

Collectivité de Corse, CRESS Corsica, Groupes de travail thématiques : Pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Corse, 41 pages

France relance, 3 septembre 2020, 296 pages

Plan de résilience économique et sociale, Face à l'urgence l'Etat se mobilise, 16 mars 2022, 32 pages

CONTRAT DE PLAN ETAT-COLLECTIVITE DE CORSE, CPER Corse 2021-2027
Wandar Mastor, Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse, octobre 2021, 267 pages

ADEC, Bilan du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Corse – SRDE2i 2016-2021, janvier 2022, 220 pages

ADEC CGAE, France Cluster, Forum France Clusters FILEX FILières d'Excellence et des écosystèmes territoriaux, 1^{er} et 2 décembre 2021, 50 pages

ADEC CGAE, DEV&CO21, Faire mieux, le nouveau faire plus : vers un développement territorial durable, 23, 24 et 25 novembre 2021, 15 pages

ADEC CGAE, Rapport d'information relatif aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise, mars 2022, 55 pages

Agence du Tourisme de la Corse, guide des aides au tourisme 2022-2027, 41 pages

CCI de Corse, Contribution à l'élaboration du Plan de redémarrage économique corse, juillet 2020, 102 pages

Etat BPI France, accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2021-2023, 9 pages

Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie, Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, en bref, 28 pages

Ministère de la transition écologique et solidaire, Plan biodiversité, Comité interministériel biodiversité, 4 juillet 2018, 28 pages

Laurent Guillot, Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France, janvier 2022, 105 pages

Goodwill management, CCI de Corse, Impact de l'insularité en Corse sur la performance économique des entreprises, juin 2019, 29 pages

Inspection Générale des Finances, pour une économie corse du XXIe siècle : propositions et orientations, octobre 2018, 400 pages

Inspection Générale des Finances, La situation des très petites entreprises en Corse, mai 2016, 53 pages

Université de Corse, UMR 6240 LISA, CNRS, CCI de Corse, 25 pistes pour aider les dirigeants à développer une dynamique collaborative entre TPE/PME en Corse, Livre blanc, 19 pages

France Stratégie, LA NOTE D'ANALYSE, Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ?, n°85, février 2020, 12 pages

France Stratégie, Métiers 2030, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, 12 pages

INSEE, « Une part élevée de très hauts revenus en Corse », INSEE Flash Corse n°50, mai 2020, 2 pages

ARACT Corsica, Synthèse du séminaire, dialogue social insulaire, 21 juin 2019, 30 pages

ARACT Corsica, Enquête sur les CSE de plus de 50 salariés en Corse, synthèse, 16 pages

ARACT Corsica, Note relative à la négociation du CPER 2021-2027, 22 pages

Annexe 6. La composition des binômes en charge de l'animation des séminaires thématiques

Axes	Conseiller exécutif ou élu membre de l'AC	Technicien
Action économique dans les territoires	Cathy Cognetti <i>Conseillère territoriale</i> <i>Un soffiu novu</i>	Lesia Sargentini (ADEC)
Financement des entreprises	Paul Quastana <i>Conseiller territorial</i> <i>Core in fronte</i>	Antoine Jean Giuseppi (externe – expert comptable)
Innovation	Lauda Guidicelli <i>Conseillère exécutive</i>	Laura Bazzali (CdC) Angélique Quilichini (CdC) Davia Guerrini (CdC)
Eco-systèmes productifs	Alexandre Vinciguerra <i>Conseiller exécutif</i> <i>Président de l'ADEC</i>	Jean-Louis Moretti (ATC)
Foncier, immobilier économique et accompagnement de l'économie de proximité	Julien Paolini <i>Conseiller exécutif</i> <i>Président de l'AUE</i>	Audrey Antonetti – Giacobbi (CdC) Pasquin Cristofari (CdC)
Coopération transfrontalière, attractivité & Rayonnement	Marie-Antoinette Maupertuis <i>Présidente de l'Assemblée de Corse</i>	Monia Sanna (CdC)
Economie sociale, solidarité, insertion et emplois	Jean-Paul Panzani <i>Conseiller territorial</i> <i>Fà Populu Inseme</i>	Florence Bonifaci (CdC)
Gouvernance et action publique	Alexandre Vinciguerra <i>Conseiller exécutif</i> <i>Président de l'ADEC</i>	Michel Gaudeau Pacini (CdC)

Annexe 7. La liste des contributeurs

DGA Stratégie, Innovation, Transformation de la Collectivité de Corse

DGA en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse

DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales de la Collectivité de Corse

DGA en charge de l'éducation, enseignement, formation, langue corse de la Collectivité de Corse

DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse

Direction de la culture de la Collectivité de Corse

INIZIA

ODARC

Communauté de Communes du Cap Corse

Communauté de Communes Pasquale Paoli

Université de Corse

ARACT Corsica

MEDEF